

Banque Rhône-Alpes



Rapport Annuel
2015

Sommaire

La Banque Rhône-Alpes

Organes d'Administration, de Direction & Commissaires aux Comptes	3
Agences commerciales	5

L'Assemblée Générale

Rapport du Directoire	9
Rapport du Conseil de Surveillance	21
Résultats financiers des cinq derniers exercices	23
Projet de Résolutions	24

Les Comptes Annuels

Bilans comparés	28
Hors bilan & Instruments Financiers à Terme comparés	29
Soldes Intermédiaires de Gestion comparés	30
Compte de Résultat Publiable	31
Annexe aux comptes annuels	
- Principes comptables et méthodes d'évaluation	32
- Note sur les risques	46
- Note sur la RSE	47
- Notes sur Bilan & Soldes Intermédiaires de Gestion	48
Liste des mandats exercés par les Mandataires Sociaux	73
Rapports des Commissaires aux Comptes	79

Conseil de Surveillance

Président	Philippe AYMERICH
Vice - Président	François ORAIN
Membres	Yves BLAVET Bruno BONNELL Carole DUFOUR Olivier MALFAIT Stéphane LABAT SAINT VINCENT Louis-Fabrice LATOUR Guy MALHER
Membres Salariés	Thierry CATERINO Aurélie MARILLAT Olivier WEIL

Commissaires aux Comptes

Titulaires	Deloitte & Associés BBM & Associés - Baker Tilly
Suppléants	S.A. BEAS S.A. SOFIDEEC

Directoire

Président	Yvon LEA
Vice - Président	Franck BEASSE
Membre	Robert LARCHER

Comité de Direction

Marketing	Fabrice BARBOTIN	Groupes	José BEAURIN
Patrimoine	Christophe BRUGIDOU		Vincent BONNEFOND
Risques	Christophe CANIFFI		Vincent BOSCHER
Entreprises	Philippe LAVAL		Bernard BOUCHET
Audit & Contrôle	François GERVAISE		Sebastien GHEMARD
Pilotage & Comptabilité	Julien GARNIER		Marc PISICCHIO
Banque Privée	Gilles GOLDBERG		André FERRERO
Ressources Humaines	Cyril BARREAU		Marie-Thérèse POLICASTRO
Communication	Eric VERNUSSE		Gérard ROUCHES
C R F I	Pascal VIDAL		

Les agences commerciales de la Banque RHONE-ALPES

ALPE D'HUEZ

Place Jean Moulin - 38750 L'Alpe d'Huez
Tél. : 04.76.11.42.10 - Fax : 04.76.11.10.68

ANNONAY

43, rue Boissy d'Anglas - 07100 Annonay
Tél. : 04.75.33.02.32 - Fax : 04.75.33.71.58

BEAUNE

2, rue de Lorraine - 21200 Beaune Cedex
Tél. : 03.80.22.25.34 - Fax : 03.80.22.90.06

BELLEVILLE S/SAÔNE

140, rue de la République - 69220 Belleville Cedex
Tél. : 04.74.06.11.20 - Fax : 04.74.06.11.29

BESANÇON

20, rue Proudhon - 25000 Besançon
Tél. : 03.81.65.07.20 - Fax : 03.81.65.07.29

BOURG-D'OISANS

Rue de la République - 38520 Bourg-d'Oisans
Tél. : 04.76.11.10.60 - Fax : 04.76.11.10.68

BOURG-EN-BRESSE

6, cours de Verdun - 01000 Bourg-en-Bresse
Tél. : 04.74.22.41.23 - Fax : 04.74.50.40.58

BOURGOIN

100, rue de la Liberté - 38300 Bourgoin
Tél. : 04.74.43.59.20 - Fax : 04.74.43.59.28

BRIGNAIS

15-17, rue de Janicu - 69530 Brignais
Tél. : 04.72.31.92.50 - Fax : 04.72.31.92.58

BRON

166, avenue Franklin Roosevelt - 69500 Bron
Tél. : 04.72.14.88.40 - Fax : 04.72.14.88.48

CALUIRE

71, rue Jean Moulin - 69300 Caluire et Cuire
Tél. : 04.37.26.20.20 - Fax : 04.37.26.20.28

CHALON S/SAÔNE

11, boulevard de la République - 71100 Chalon s/Saône
Tél. : 03.85.48.23.47 - Fax : 03.85.48.26.50

CHENÔVE

71, rue Roland Carraz - 21300 Chenôve
Tél. : 03.80.54.36.20 - Fax : 03.80.54.36.28

CORENC

46, avenue du Grésivaudan - 38700 Corenc
Tél. : 04.76.90.40.91 - Fax : 04.76.90.82.43

CROLLES

473, avenue Amboise Croizat - 38920 Crolles
Tél. : 04.76.45.99.80 - Fax : 04.76.45.99.88

DARDILLY

18, chemin de Gargantua - 69570 Dardilly
Tél. : 04.37.49.77.10 - Fax : 04.37.49.77.18

DÉCINES

182, rue Emile Zola - 69150 Décines
Tél. : 04.72.02.13.11 - Fax : 04.72.02.19.17

DEUX ALPES

94, avenue de la Muzelle - 38860 Les Deux Alpes
Tél. : 04.76.11.50.02 - Fax : 04.76.11.10.68

DIJON

1, rue de la Poste - 21000 Dijon
Tél. : 03.80.58.97.97 - Fax : 03.80.58.97.87

DIJON TOISON D'OR

127, Avenue de Langres - 21000 Dijon
Tél. : 03.80.60.95.30 - Fax : 03.80.60.95.39

DOMÈNE

73, rue Jean-Jaurès - 38420 Domène
Tél. : 04.76.77.10.80 - Fax : 04.76.77.55.28

ECULLY

27, avenue de Raymond de Veysières - 69130 Ecully
Tél. : 04.78.33.18.05 - Fax : 04.78.33.12.34

EYBENS

8, place de Verdun - 38320 Eybens
Tél. : 04.76.00.50.00 - Fax : 04.76.00.50.08

FONTAINE

11, place Maisonnat - 38600 Fontaine
Tél. : 04.76.26.42.13 - Fax : 04.76.26.69.44

GENAS

39, rue de la République - 69740 Genas
Tél. : 04.72.79.21.21 - Fax : 04.72.79.21.28

GRENOBLE**EDOUARD REY**

20 et 22, boulevard Edouard Rey - 38000 Grenoble
Tél. : 04.76.28.12.37 - Fax : 04.76.28.12.40

ILE VERTE

6, place du Docteur Girard - 38000 Grenoble
Tél. : 04.76.00.70.60 - Fax : 04.76.00.70.68

INTERNATIONAL

20, boulevard Jean Pain - 38000 Grenoble
Tél. : 04.38.02.38.80 - Fax : 04.38.02.38.88

STALINGRAD

57, rue de Stalingrad - 38100 Grenoble
Tél. : 04.76.12.90.60 - Fax : 04.76.12.90.68

VALLIER

4, boulevard Joseph Vallier - 38000 Grenoble
Tél. : 04.76.49.36.47 - Fax : 04.76.49.96.28

VAUCANSON

1 bis, place Vaucanson - 38041 Grenoble Cedex
Tél. : 04.76.88.18.20 - Fax : 04.76.88.18.78

LA GRAVE

Route Nationale 91 - 05320 La Grave
Tél. : 04.76.11.07.51 - Fax : 04.76.11.10.68

LA VERPILLIERE

640, rue de la République - 38290 La Verpillière
Tél. : 04.74.82.31.90 - Fax : 04.74.82.31.98

LYON**BACHUT**

342, avenue Berthelot - 69008 Lyon
Tél. : 04.72.78.50.60 - Fax : 04.72.78.50.69

BÂT-D'ARGENT

5 et 7, rue du Bât d'Argent - 69001 Lyon
Tél. : 04.72.98.81.81 - Fax : 04.72.07.85.78

BELLECOUR - SAINTE HÉLÈNE

15, rue de la Charité - 69002 Lyon
Tél. : 04.78.38.76.16 - Fax : 04.78.38.76.18

CONFLUENT

66, Cours Charlemagne - 69002 Lyon
Tél. : 04.37.23.67.70 - Fax : 04.37.23.67.78

CROIX-ROUSSE

2, Place de la Croix-Rousse - 69004 Lyon
Tél. : 04.72.07.43.50 - Fax : 04.72.07.43.58

GERLAND

100, rue de Gerland - 69007 Lyon
Tél. : 04.37.37.26.00 - Fax : 04.37.37.26.08

GUILLOTIÈRE

1-3, place Victor Basch - 69003 Lyon
Tél. : 04.78.95.85.00 - Fax : 04.78.95.85.09

LAFAYETTE

235, cours Lafayette - 69451 Lyon Cedex 06
Tél. : 04.72.75.88.48 - Fax : 04.72.75.88.27

MONTCHAT

96 bis, cours du Docteur Long - 69003 Lyon
Tél. : 04.72.68.48.68 - Fax : 04.72.68.48.69

ROOSEVELT

28, cours Franklin Roosevelt - 69006 Lyon
Tél. : 04.78.37.46.49 - Fax : 04.72.56.08.64

VAISE

6, place de Paris - 69009 Lyon
Tél. : 04.72.53.68.70 - Fax : 04.72.53.68.78

MÂCON

238, quai Lamartine - 71000 Mâcon
Tél. : 03.85.39.91.39 - Fax : 03.85.39.91.27

MIRIBEL

161, rue Général Degoutte - 01700 Miribel
Tél. : 04.78.55.90.06 - Fax : 04.78.55.00.84

MONTÉLIMAR

23, place Emile Loubet - 26200 Montélimar
Tél. : 04.75.00.89.90 - Fax : 04.75.00.89.99

NYONS

10, place de la Libération - 26110 Nyons
Tél. : 04.75.26.90.80 - Fax : 04.75.26.90.89

OULLINS

112, Grande Rue - 69900 Oullins
Tél. : 04.78.51.86.59 - Fax : 04.78.51.82.40

OYONNAX

9 - 11, rue Bichat - 01100 Oyonnax
Tél. : 04.74.73.80.02 - Fax : 04.74.73.26.58

PIERRELATTE

1 A, avenue Jean Perrin - 26700 Pierrelatte
Tél. : 04.75.96.58.00 - Fax : 04.75.96.58.09

PONTCHARRA

Le Castel 159, rue des Ecoles - 38530 Pontcharra
Tél. : 04.76.97.61.20 - Fax : 04.76.97.13.88

PONT-DE-CLAIX

6, rue du Canal du Drac - 38800 Pont-de-Claix
Tél. : 04.76.99.21.10 - Fax : 04.76.99.21.18

ROMANS

1, place Jacquemart - 26100 Romans
Tél. : 04.75.05.87.60 - Fax : 04.75.05.87.69

ST-ETIENNE DORIAN

13, place Dorian - 42000 St-Etienne
Tél. : 04.77.42.62.42 - Fax : 04.77.42.82.91

ST ETIENNE BELLEVUE

86, rue des Docteurs Charcot - 42100 St-Etienne
Tél. : 04.77.46.53.50 - Fax : 04.77.46.53.58

ST-JEAN-EN-ROYANS

13, place du Champ de Mars - 26190 St-Jean-en-Royans
Tél. : 04.75.48.66.38 - Fax : 04.75.48.56.48

ST-MARCELLIN

32, Grande Rue - 38160 St-Marcellin
Tél. : 04.76.38.11.10 - Fax : 04.76.38.84.18

ST-MARTIN-D'HÈRES

94, avenue Gabriel Péri - 38400 St-Martin-d'Hères
Tél. : 04.76.00.76.20 - Fax : 04.76.00.76.29

STE FOY-LES-LYON

24, ave Général de Gaulle - 69110 Ste Foy-Les-Lyon
Tél. : 04.72.16.16.70 - Fax : 04.72.16.16.78

ST-PRIEST

23 bis, rue Gallavardin - 69800 St-Priest
Tél. : 04.78.20.04.84 - Fax : 04.78.20.03.09

SASSENAGE

6 bis, place de la Libération - 38360 Sassenage
Tél. : 04.38.02.25.50 - Fax : 04.38.02.25.58

TASSIN-LA-DEMI-LUNE

54, avenue de la République - 69160 Tassin
Tél. : 04.37.41.64.50 - Fax : 04.37.41.64.58

TOURNON

62, quai Farconnet - 07300 Tournon
Tél. : 04.75.08.87.20 - Fax : 04.75.08.96.68

VALENCE

2, place de la République - 26000 Valence
Tél. : 04.75.75.86.86 - Fax : 04.75.75.86.98

VIENNE

21, boulevard de la République - 38200 Vienne
Tél. : 04.74.53.82.70 - Fax : 04.74.53.82.78

VILLEFRANCHE S/SAÔNE

108, rue de la République - 69657 Villefranche
Tél. : 04.74.62.85.60 - Fax : 04.74.62.48.98

VILLEURBANNE

158, cours Emile Zola - 69100 Villeurbanne
Tél. : 04.37.43.16.40 - Fax : 04.37.43.16.49

VOIRON

13, place du Général Leclerc - 38500 Voiron
Tél. : 04.76.05.23.66 - Fax : 04.76.05.94.78

VOREPPE

25, Grande Rue - 38340 Voreppe
Tél. : 04.76.50.11.29 - Fax : 04.76.50.43.68

70 agences

Les agences spécialisées

BOURGOGNE ENTREPRISES

127, avenue de Langres - 21000 Dijon
Tél. : 03.80.60.82.72 - Fax : 03.80.60.82.77

DRÔME-ARDÈCHE ENTREPRISES

69, avenue Gambetta - BP 930 - 26009 Valence Cedex
Tél. : 04.75.82.15.80 - Fax : 04.75.55.00.74

GRENOBLE ENTREPRISES

1 bis, place Vaucanson BP218 - 38005 Grenoble
Tél. : 04.76.88.18.01 - Fax : 04.76.88.18.99

LOIRE PAYS VIENNOIS ENTREPRISES

13, place Dorian - BP 218 - 42005 St Etienne
Tél. : 04.77.42.62.46 - Fax : 04.77.42.62.41

LYON ENTREPRISES

235, cours Lafayette - 69451 Lyon Cedex 06
Tél. : 04.72.75.87.95 - Fax : 04.72.75.87.94

PORTE DES ALPES ENTREPRISES

29, rue Condorcet Bât.A Vaulx Millieu - BP 97 -
38093 Villefontaine Cedex
Tél. : 04.74.95.50.46 - Fax : 04.74.95.60.58

RHÔNE-ALPES NORD ENTREPRISES

238, quai Lamartine - 71009 Mâcon Cedex
Tél. : 03.85.39.91.11 - Fax : 03.85.39.91.29

BANQUE PRIVEE

5 et 7, rue du Bât d'Argent - 69001 Lyon
Tél. : 04.72.98.81.78 - Fax : 04.72.98.81.80

CENTRE REGIONAL FINANCEMENT IMMOBILIER

235, cours Lafayette - 69451 Lyon Cedex 06
Tél. : 04.72.75.86.77 - Fax : 04.72.75.86.02

RHÔNE INSTITUTIONNELS

235, cours Lafayette - 69451 Lyon Cedex 06
Tél. : 04.72.75.87.08 - Fax : 04.72.75.86.85

10 agences spécialisées

Rapport du Directoire

À l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2016

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et à nos statuts, nous vous avons réunis ce jour en Assemblée Générale Ordinaire, pour vous rendre compte de l'activité de la Banque Rhône-Alpes au cours de l'exercice écoulé et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre 2015.

La croissance française reste en retrait dans un contexte mondial contrasté

Le contexte économique est resté difficile en 2015. Les prévisions de croissance mondiale seraient à un niveau le plus faible depuis 2009 pénalisées par la faiblesse du commerce et le ralentissement marqué des pays émergents.

La croissance des pays émergents est aujourd'hui marquée par de fortes incertitudes. Les signes de faiblesse de l'économie chinoise et les dévaluations successives de sa monnaie au cours de l'été ont suscité l'inquiétude et contribué à une forte volatilité des marchés financiers. Ce contexte a déstabilisé l'ensemble des économies asiatiques, fortement dépendantes de l'activité chinoise. Dans le même temps, le Brésil est entré en récession et la Russie peine à sortir de la crise.

A contrario, le dynamisme de l'économie américaine s'est poursuivi en 2015 avec une consommation tirée notamment par l'appréciation du dollar. L'économie américaine affiche une progression du PIB de 2,4% et un taux de chômage au plus bas (autour de 5%). La FED a initié fin 2015 une réévaluation des taux directeurs, amorçant ainsi un début d'inflexion dans la politique monétaire conduite au cours des dernières années.

Le diagnostic économique s'améliore pour la zone euro, dont la reprise économique est sensible avec notamment des situations relativement stabilisées et désormais plus favorables en Espagne et en Italie. La dépréciation de la monnaie unique permet un rebond du commerce extérieur et l'accentuation de la politique accommodante de la BCE au cours de 2015 aura continué à soutenir l'investissement des entreprises et des ménages. Les rythmes de croissance au sein de la zone euro demeurent cependant contrastés et encore parfois fragiles, notamment en France. L'inflation reste très basse et pourrait justifier une nouvelle intervention de la BCE.

La France devrait enregistrer une croissance de son PIB proche de +1,1% en 2015. Cette croissance modérée intervient après une année 2014 atone (+0,2%). Toutefois, l'amélioration du climat des affaires et la hausse du pouvoir d'achat des ménages, porté notamment par la baisse du cours du pétrole (au plus bas depuis 2009), ont contribué à ce rebond. Le taux de chômage reste toutefois élevé (près de 11% à fin 2015) mais serait attendu en léger repli en 2016.

L'indice CAC 40, qui s'établit à fin décembre à 4 637 points, affiche une forte progression de +8,5% après une année 2014 en demi-teinte (-0,5%).

Sur le territoire régional de la Banque Rhône-Alpes, la situation économique est restée mitigée, laissant apparaître des divergences sectorielles. Le redressement se poursuit dans le tertiaire vers les particuliers et dans plusieurs secteurs de l'industrie, alors que les exportations sont toujours en croissance. En revanche, l'activité est restée à la peine dans le BTP et plus hésitante sur le tertiaire aux entreprises. La région Rhône-Alpes a vu le nombre de défaillance d'entreprises baisser en 2015 de -2.8% alors qu'il a progressé de +1.9% en Bourgogne Franche Comté. Le nombre de demandeurs d'emploi a quant à lui progressé de 6.2% en un an en région Rhône-Alpes, au-dessus de la moyenne nationale.

Dans un contexte économique domestique difficile, la Banque Rhône-Alpes affiche un développement commercial tonique et de solides performances financières.

La Banque Rhône-Alpes délivre en 2015 un résultat d'exploitation en progression de +5.5% à 41.1 M€ et un résultat net de 30.2 M€ soit +17.6% après plus-value sur cession de titres. Dans un contexte contraint de taux bas, le PNB de la Banque s'est

contracté de -0.9% à 151 M€. Hors mouvements de provisions sur les encours PEL et CEL, le PNB a été stable. Par une maîtrise rigoureuse, les frais généraux ont été contenus à 95.5 M€. Le coût du risque ressort à 14.2 M€ en très forte diminution de -20%.

La marge sur dépôts s'est maintenue à 47.4 M€, soutenue par une collecte dynamique et par un effet taux client favorable avec notamment la baisse du taux du livret A à 0,75% au 1^{er} août 2015. Ces facteurs propices ont permis de compenser sur l'exercice les impacts négatifs liés à la poursuite de la baisse très sensible des taux de remplacement dans le contexte de marché actuel.

La marge sur crédits est en hausse de +3,3% à 31.7 M€. Cette évolution s'appuie en particulier sur une production historique de crédits immobiliers et une production soutenue de prêts personnels. Elle est également portée par l'impact très significatif des indemnités de remboursements anticipés sur l'exercice 2015 (+2.8 M€ vs 2014). Dans cette période de fort dynamisme concurrentiel sur les crédits immobiliers, la banque observe une progression marquée et continue de ses encours. Les productions de crédits sur les marchés de la clientèle commerciale marquent une reprise sensible, soutenue notamment par le dispositif TLTRO dont la Banque a pu faire bénéficier sa clientèle.

Les commissions nettes s'inscrivent en hausse de +1.5%, soutenues par le maintien des commissions de services et la forte progression des commissions financières (+8.2%).

L'évolution des commissions de services s'explique par la dynamique commerciale particulièrement marquée sur cet exercice avec la hausse des commissions de packages et des commissions liés aux produits d'assurances absorbant la mise en place de nouvelles dispositions réglementaires.

La tonicité des commissions financières s'explique par le succès des supports d'assurance vie, la poursuite du développement de l'épargne financière et la montée en puissance de la Banque Privée.

La Banque Rhône-Alpes amplifie le développement de ses relais de croissance.

Le développement de l'épargne financière s'est poursuivi sur l'année 2015 (+15% sur la collecte d'assurance vie et +24% sur la collecte d'OPCVM).

L'activité de la Banque Privée est également très dynamique avec près de 600 clients à fin décembre 2015 soit une progression de +16% par rapport à décembre 2014.

Enfin, les activités de Corporate Finance et d'opérations haut de bilan ont connu un net succès en 2015, reflétant l'expertise reconnue avec nos clients Entreprises.

La Banque Rhône-Alpes poursuit avec le Groupe Crédit du Nord ses projets visant à améliorer son efficacité commerciale et la satisfaction de ses clients, en portant une attention particulière sur le multicanal.

Le Groupe Crédit du Nord poursuit l'enrichissement de son poste de travail en agence avec l'intégration de nouvelles situations de travail et de nouveaux produits et services.

La Banque Rhône-Alpes a équipé en 2015 la totalité de ses 550 collaborateurs de tablettes, se positionnant ainsi à la pointe de l'innovation pour accentuer sa présence auprès de ses clients et renforcer le rôle de pivot du conseiller dans la relation. Tous les conseillers commerciaux de la banque Rhône-Alpes, fidèle à la tradition de proximité, peuvent désormais, à partir de leur tablette, présenter à leurs clients les produits et services de la banque, réaliser des simulations adaptées aux besoins des clients, récupérer et stocker des documents numérisés.

Avec ce même objectif d'accroître la réactivité de sa force commerciale, la banque a développé depuis l'année dernière une solution Webex. Tous les collaborateurs ont la possibilité d'organiser une visio conférence et faire intervenir à distance un spécialiste de manière vivante et interactive. Cette solution mise en place en 2013 est désormais disponible également sur les tablettes des conseillers. Au cours de l'année 2015, près de 300 réunions se sont tenues en webex dans le réseau de la banque Rhône-Alpes.

Le digital contribue également à la modernisation de notre promesse relationnelle avec les nouvelles fonctionnalités proposées par les applications. La banque continue aussi de déployer de nouvelles approches marketing afin de mieux cibler les besoins de ses clients et de s'adapter à leurs attentes avec pertinence.

Des nouvelles solutions innovantes ont été développées (clavier virtuel permettant de renforcer le dispositif de sécurité, accord avec slimpay qui vient compléter l'offre de paiement en ligne et offre Monesmart qui permet d'utiliser le smartphone comme TPE) ou bien en test (Etoile chèque qui permet de dématérialiser le bordereau de remise et un suivi depuis une application dédiée).

La banque poursuit également l'enrichissement des fonctionnalités disponibles dans son application pour smartphone et tablettes (iPhone et Android). A fin décembre 2015, les applications smartphone et tablette totalisaient près de 20 000 téléchargements. L'application Crédit du Nord sera prochainement la première application bancaire disponible dans le Windows store.

ACTIVITE COMMERCIALE

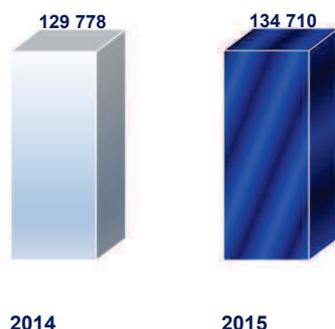
Les indicateurs présentés sont relatifs à l'activité en euros, qui représente la quasi-totalité des activités de la Banque. Les évolutions de fonds de commerce et de conservation comparent des chiffres de fin de période (fin décembre) alors que les encours indiqués correspondent aux moyennes annuelles. Les fonds de commerce en valeur absolue sont présentés en tenant compte des clients actifs.

Un fort développement du fonds de commerce soutenu par la vague de rachats de crédits à la concurrence.

Le niveau historique de conquête de clients Particuliers sur 2015 avec 11 400 nouveaux clients, soit +16%, a permis une accélération du développement du fonds de commerce actif de **Particuliers, qui s'inscrit en croissance de +3.8%**. Au 31 décembre 2015, le fonds de commerce compte près de 135 000 clients Particuliers actifs.

Fonds de commerce Particuliers

au 31 décembre



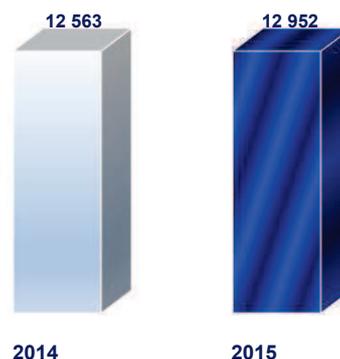
La progression du fonds de commerce est fortement soutenue par la vague sans précédent de rachats de crédits à la concurrence. Cette croissance s'accompagne par ailleurs d'une montée en gamme de notre clientèle. Le taux de bascule de nos nouveaux clients dans les segments de clientèle Bonne Gamme et Patrimoniaux a ainsi progressé de plus de 12 points, à 51.6%. Dans la même période, le rythme de vente demeure élevé, comme l'illustre le taux d'équipement des clients en 6 produits ou plus qui s'établit désormais à plus de 50%.

L'exercice 2015 a été également marqué par une forte activité de notre force de vente sur nos relais de croissance avec une mobilisation remarquable sur l'Épargne Financière. Plus de 3 300 contrats d'assurance vie Antarius Sélection et Antarius Duo et 2300 PEA ont été souscrits sur la période. La Gestion Initiale, option permettant à nos clients Bonne Gamme et Patrimoniaux de bénéficier d'un pilotage de leurs avoirs, a reçu un accueil très favorable.

L'implication de notre force de vente sur l'ensemble des métiers de banque/assurance se confirme ; en témoigne le succès dans la commercialisation de contrats de prévoyance, d'assurance dommages et d'assurances bancaires avec près de 8 500 actes de vente sur 2015. Pour la seconde année consécutive, la commercialisation de notre offre de Multi Risque Habitation atteint ses objectifs avec près de 2000 contrats vendus

Fonds de commerce Professionnels

au 31 décembre



La clientèle de **Professionnels** progresse également à un rythme soutenu. La dynamique d'entrées en relation, plus de 1 700 nouveaux professionnels, en progression de +6% par rapport à 2014, s'accompagne d'une attention particulière sur la qualité des prospects ciblés : 50% sont des entreprises de plus d'un an, et 83% sont des entrées en relation qualifiées (avec des critères sélectifs sur les notations Banque de France et sur la remise de flux). Au final, la croissance du fonds de commerce actif enregistre une très forte progression à +3.1% (hors relation privée).

Ce résultat témoigne de la qualité du dispositif de proximité de la Banque Rhône-Alpes avec la présence de conseillers dédiés, en charge tant de la partie commerciale que de la partie privée de la relation et par une offre adaptée.

L'équipement de la clientèle des Professionnels est soutenu par le succès de l'offre packagée Convention Alliance, détenue par 79% des clients. Par ailleurs, plus de 46% des clients sont en relation à la fois commerciale et privée. 44 % de nos clients professionnels sont équipés en 4 produits ou plus.

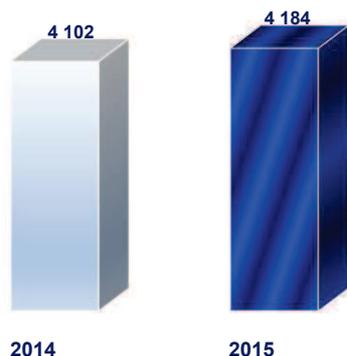
* * * *

Le fonds de commerce actif des **Entreprises** est en hausse de +2%. Plus d'une entrée en relation sur trois (34%) se fait sur des sociétés de plus de 7,5 M€ de chiffre d'affaires.

Le nombre de clients en relation principale a fortement progressé cette année, à +1.5%, mettant en lumière les efforts de l'ensemble des métiers de la ligne Entreprise pour fidéliser sa clientèle.

Fonds de commerce Entreprises

au 31 décembre



2014

2015

* * * *

Lancement de nouveaux produits

De nouveaux produits et services ont été lancés en 2015 :

- Sur le marché des Particuliers et du Patrimoine, la Gestion Initiale permet à nos clients détenteurs d'un contrat d'Assurance Vie de plus de 30 K€ de bénéficier d'un pilotage de leurs avoirs par Etoile Gestion, dans le respect de leurs objectifs d'investissement. En complément, le nouveau Club Norplus, qui propose à ses adhérents une offre de « cash back » sur leurs achats internet, vient renforcer l'attractivité de la convention Norplus
- Sur les marchés des Professionnels et des Entreprises, l'offre Santé Collective permet aux employeurs de satisfaire à leur obligation de proposer une complémentaire santé à l'ensemble de leurs salariés à compter du 1er janvier 2016.

* * * *

Baromètre de satisfaction

Les performances de la banque sont également mesurées par des baromètres externes. En 2015, le baromètre concurrentiel réalisé par l'institut CSA⁽¹⁾ positionne la banque Rhône-Alpes et le Groupe Crédit du Nord parmi les leaders en termes de satisfaction clientèle : il reprend notamment sa première place sur le marché des Particuliers. Le principal attrait relevé par les clients se situe dans la qualité du relationnel des agences et des conseillers. Cet avantage différenciant est aussi constaté sur le marché des Professionnels et sur le marché des Entreprises.

Les résultats de ce baromètre sont le reflet de l'excellente qualité de notre relation avec nos clients, cœur de notre modèle de développement.

(1) Baromètres concurrentiels de mesure de la satisfaction client réalisés par l'institut CSA auprès d'un échantillon représentatif de plus de 10 500 clients Particuliers, Professionnels et Entreprises des onze principales banques françaises.

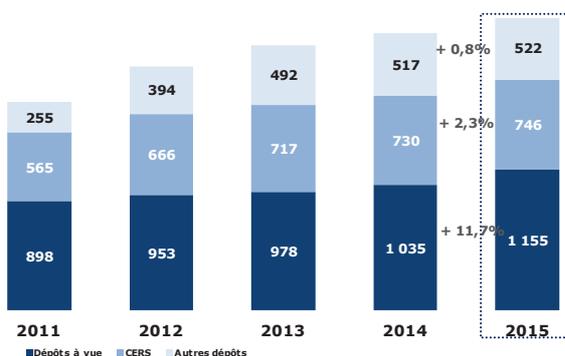
EVOLUTION DES ENCOURS

Les encours d'épargne bilantielle demeurent en très forte progression*.

(x) A des fins d'analyse les BMTN structurés émis par le Crédit du Nord mais commercialisés par la Banque Rhône-Alpes auprès de ses clients sont ici intégrés à l'encours de dépôts bilantiels de la banque.

Total Dépôts - M€ - évolution en moyenne annuelle

2011	2012	2013	2014	2015
1 718	2 013	2 187	2 282	2 423
	+17.1%	+8.7%	+4.3%	+6.4%



Les encours d'épargne bilantielle ont progressé sur un an de +6.4%, très largement tirés à la hausse par les dépôts à vue.

Après une année 2014 déjà marquée par une très forte collecte de dépôts à vue, la tendance se prolonge en 2015. Sur un an, les encours de dépôts à vue ont progressé de +11.9% sur le marché des Particuliers. Sur les marchés Professionnels et Entreprises, ils s'inscrivent également en forte croissance à +11.6%.

Au global, 150 millions d'euros de dépôts à vue ont été collectés sur 1 an. Ils bénéficient du développement de nos fonds de commerce et d'un excédent de trésorerie important de notre clientèle dans un contexte de faible reprise économique.

Les encours de CERS ont progressé de 2.3% par rapport à fin 2014.

Les avoirs sur livrets (Livret A, LDD) sont en légère baisse, en raison d'arbitrages au profit des supports d'assurance vie qui drainent l'épargne des ménages. En revanche, la collecte d'Epargne Logement reste toujours bien orientée, avec un encours en progression de +7.3% sur an.

S'agissant des clientèles commerciales, le compte sur livret dédié aux Institutionnels et le compte à terme renouvelable affichent une progression remarquable proche de +31% sur un an, conduisant le volume d'épargne sur les CSL institutionnels et les CAT à 600 millions d'euros à fin décembre 2015.

La progression des encours d'Assurance Vie, en épargne hors bilan, s'accélère.

Dans la continuité d'une année 2014 marquée par une dynamique commerciale soutenue sur l'assurance vie, l'encours 2015 affiche une progression de +5.7% sur un an à 1,4 Mds€.

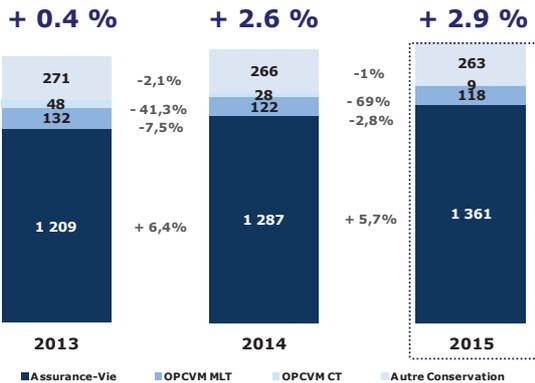
La collecte brute d'assurance vie atteint 210 Millions d'euros en progression de +15% par rapport à décembre 2014. La collecte nette s'élève à 90 Millions d'euros en hausse de +53%. La part d'unité de compte dans la production s'établit à 19.7% en cumulé à fin décembre 2015 (+2 points vs 2014).

Les encours d'OPCVM à moyen et long terme ont baissé de -2.8% par rapport à fin 2014.

L'encours d'OPCVM court terme est pour sa part en fort repli de -69% sur un an, toutes clientèles confondues. Les rendements des SICAV de trésorerie sont en effet fortement impactés par la faiblesse des taux monétaires.

Totale Conservation - M€ - évolution en fin d'exercice

2013	2014	2015
1 660	1 703	1 751

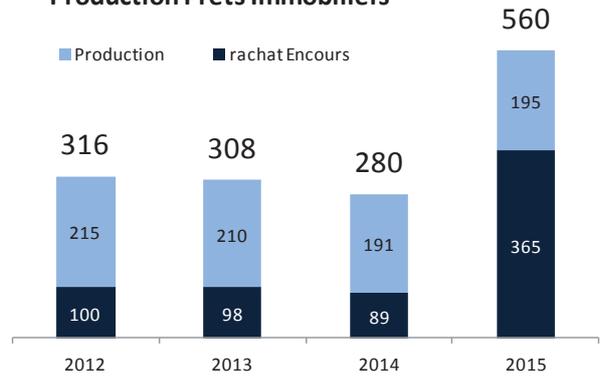


Au total, l'encours fin de période d'épargne gérée (bilan et hors bilan) progresse de +6.5% en un an, à 4,3 Mds€, reflétant le développement des fonds de commerce et de la collecte d'encours de la Banque Rhône-Alpes.

Une année historique sur le crédit immobilier.

L'année 2015 a été marquée par un niveau record de production de crédits immobiliers, deux fois supérieure par rapport à 2014 avec une production décaissée sur l'année de 0.56 Mds€. Le phénomène de remboursements anticipés, bien que très significatif, est plus que compensé par les volumes de rachats de crédits à la concurrence.

Production Prêts Immobiliers



L'encours de crédits immobiliers progresse de +9.1% sur un an et s'établit à 1.6 Mds€.

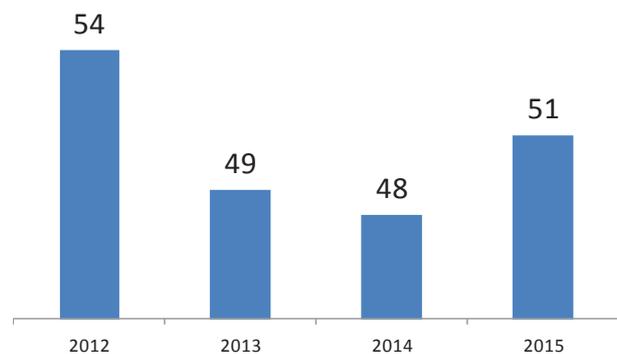
La Banque Rhône-Alpes continue de mener une politique sélective en matière de risque pour ce qui concerne les montants d'apport personnel, les taux d'endettement et la commercialisation de crédits à taux fixe ou à taux variable capé sur des durées très majoritairement inférieures à 20 ans.

Des signes de reprises sur les crédits personnels.

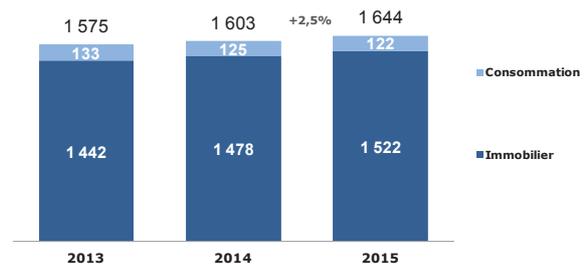
Le deuxième trimestre 2015 marque une inflexion à la hausse sur l'encours de crédit personnel.

Cette reprise est la conséquence d'une mobilisation importante de notre force de vente, qui permet d'afficher une progression de la production de +6% en cumul.

Production Prêts Personnels



Au global, l'encours de crédits aux Particuliers s'élève à 1.64 Mds€, en progression de +2.5%.



La Banque Rhône-Alpes contribue au financement de l'économie.

La Banque Rhône-Alpes participe activement au financement de l'économie et au développement des PME.

La banque a ainsi octroyé plus de 330 millions d'euros, sous forme de crédits d'équipement ou de crédit bail, en progression de +7% par rapport à 2014.

La seule production de crédits d'équipement est en progression de +13%, avec une reprise marquée des financements en faveur des professionnels et artisans à +25%, et de +7% en faveur des Entreprises.

L'offre TLTRO, proposée par la BCE et à laquelle nous avons souscrit dès le premier tirage de septembre 2014, a pleinement contribué à cette dynamique. Plus de 140 millions d'euros de prêts TLTRO ont été décaissés en 2015 pour notre clientèle de Professionnels et d'Entreprises.

Total Encours de crédits - M€		
2013	2014	2015
2 908	2 934	2 986
+ 1.4 %	+ 0.9 %	+ 1.8 %

Au total, l'encours moyen de crédits tous marchés progresse de +1.8% en un an, à 2.9 Mds€ et dépasse 3 Mds€ en encours fin de période, reflétant la nette contribution de la Banque Rhône-Alpes au financement de l'économie, tant envers ses clients particuliers qu'envers sa clientèle de professionnels et entreprises.

Production Crédit Investissement

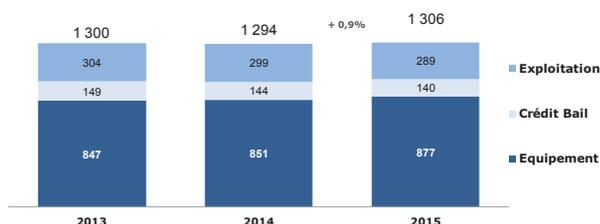
Marché des Professionnels et Entreprises

■ CBAIL ■ TLTRO ■ CMT



La production de crédit bail est restée au global en retrait versus 2014 (-18%).

Les concours aux Entreprises s'élèvent à 1,3Mds€, en progression de +0.9% sur un an.



(x) A des fins d'analyse les encours de crédit bail portés par Starlease, filiale de Crédit Bail Mobilier du Groupe Crédit du Nord, mais commercialisés par la Banque Rhône-Alpes auprès de ses clients sont ici intégrés à l'encours de crédits bilantiels de la banque.

EVOLUTIONS FINANCIERES

Les résultats au 31 décembre 2015 sont établis selon les normes comptables françaises comme en 2014. Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu en 2015.

Produit Net Bancaire

(en milliers d'euros)

	2015	2014	en %
Intérêts nets et revenus divers	87 640	89 870	- 2,5%
Commissions nettes	63 150	62 227	+ 1,5%
PRODUIT NET BANCAIRE	150 790	152 097	- 0,9%

Le PNB comptable est en baisse de -0.86%. Cette baisse s'explique par la forte baisse des taux de remplacement des dépôts, compensée par le dynamisme commercial, les fortes collectes d'épargne, et la bonne tenue des commissions.

La marge commerciale s'inscrit en hausse de +1.3%, soit +1 M€.

La marge sur dépôts est stabilisée à 47.4 M€. L'augmentation très soutenue des volumes des dépôts à vue et des dépôts à terme (respectivement +0.12 Md€ et +0.4 Md€ par rapport à fin décembre 2014), conjuguée à la baisse du taux du Livret A à 0,75% en août 2015, ont permis de compenser l'effet négatif lié à la baisse des taux de remplacement de ces encours.

La marge sur crédits s'inscrit en hausse de +3,3% soit +1,01 M€. Cette évolution s'appuie sur une production historique de crédits immobiliers et une production soutenue de prêts personnels et de crédits à la clientèle commerciale. Elle est également portée par l'augmentation sensible des indemnités de remboursements anticipés sur l'exercice 2015 dans un contexte fortement concurrentiel (+2.8 M€ vs 2014).

Les intérêts nets et revenus divers sont en baisse de -2,5%.

Les commissions nettes consolidées sont en augmentation de +1.5%. Les commissions de services s'inscrivent en baisse de -0.3% en dépit de la progression des fonds de commerce, en raison notamment de nouvelles dispositions réglementaires. Les commissions financières progressent fortement de +8.2%, du fait du dynamisme de l'épargne financière et des bons résultats de relais de croissance (Banque Privée, Activités Haut de Bilan).

Charges d'Exploitation

(en milliers d'euros)

	2015	2014	en %
Frais de personnels	-48 539	-47 984	+ 1,2%
Autres charges	-16 903	-16 863	+ 0,2%
Groupement de Fait	-24 351	-25 112	- 3,0%
Impôts et Taxes	-2 980	-2 696	+ 10,5%
Amortissements	-2 703	-2 826	- 4,4%
FRAIS GENERAUX	-95 476	-95 481	- 0,0%

Les frais généraux sont parfaitement maîtrisés au cours de l'année 2015, fruits d'une gestion rigoureuse. Les charges de personnel sont en légère augmentation (+1.2%). Notons que le montant du CICE qui minore les frais de personnels, s'élève à 648 K€ en 2015 (contre 662 K€ en 2014) et a été utilisé conformément à la réglementation. Les impôts et taxes sont en augmentation de +10,5% principalement liée à la comptabilisation de la contribution au Fonds de Résolution Unique

Européen pour un montant de 350 K€. Les autres charges de fonctionnement sont stables. Les amortissements sont, quant à eux, en baisse de -4,4%.

A fin 2015, la Banque Rhône-Alpes compte 555 collaborateurs en activité. Les effectifs s'inscrivent en baisse de -1.8%.

Résultat Brut d'Exploitation et Coefficient d'Exploitation

(en milliers d'euros)

	2015	2014	en %
Produit Net Bancaire	150 790	152 097	- 0,9%
Frais Généraux	-95 476	-95 481	- 0,0%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	55 314	56 616	- 2,3%
COEFFICIENT D'EXPLOITATION	63,3%	62,8%	+ 0,5 pt

Le RBE comptable ressort à 55.3M€ en repli de 2,3%.

Le coefficient d'exploitation comptable s'établit à 63.3%, impacté par la baisse du Produit net Bancaire.

Coût du risque

(en milliers d'euros)	2015	2014	en %
Coût du risque	-14 179	-17 644	- 19,6%
Encours de crédits (moyenne annuelle)	2 986 346	2 933 930	+ 1,8%
COÛT DU RISQUE SUR ENCOURS	0,47%	0,60%	- 0,13 pt
Créances douteuses et contentieuses (bilan 31/12)	204 160	208 187	- 1,9%
Provisions globales (bilan 31/12)	114 424	118 160	- 3,2%
TAUX DE COUVERTURE	56,0%	56,8%	- 0,7 pts

La charge nette du risque⁽¹⁾ de la Banque Rhône-Alpes s'élève à -14.2 M€ au 31 décembre 2015 contre -17.6 M€ au 31 décembre 2014 soit une baisse de 20% entre les deux périodes.

Rapporté au total des crédits consentis par le Groupe, le coût du risque s'établit ainsi à 0,47 % soit un recul de 13 points de base par rapport à 2014.

Dans un contexte économique et financier qui est resté difficile en 2015, la banque continue ainsi à bien maîtriser son coût du risque sur une clientèle diversifiée et quasi exclusivement localisée en France.

Sur les marchés du particulier et du professionnel, l'année 2015 a été sensiblement impactée par des évolutions méthodologiques sur les paramètres retenus au titre du provisionnement statistique en vigueur depuis 2013. Sur celui de l'entreprise, la charge de risques est en diminution sensible par rapport à 2014 qui avait été notamment marquée par des dossiers significatifs.

Le taux de provisionnement des encours douteux et contentieux, net des sûretés reçues sur encours douteux et contentieux est demeuré stable à 56 %, gage d'une gestion prudente de la qualité des encours.

(1) *Le coût du risque représente la charge nette de provisionnement sur l'activité bancaire (dotations diminuées des reprises aux comptes de provisions), ainsi que les pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des provisions, minorées des récupérations sur créances amorties.*

Résultat d'exploitation, impôts sur les bénéfices et résultat net

(en milliers d'euros)	2015	2014	en %
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	55 314	56 616	- 2,3%
Coût du risque	-14 179	-17 644	- 19,6%
RESULTAT D'EXPLOITATION	41 135	38 972	+ 5,6%
Gains ou Perte sur actifs immobilisés	3 192	-7	n.s.
Impôt sur les bénéfices	-14 096	-13 262	+ 6,3%
RESULTAT NET	30 231	25 703	+ 17,6%

Après comptabilisation du coût du risque, le résultat d'exploitation de la Banque Rhône-Alpes atteint 41.1 M€ en 2015, en forte hausse de 5,6%.

En décembre 2015, la Banque Rhône-Alpes a cédé au Crédit du Nord sa participation dans les banques régionales Laydernier et Nuger, permettant

de réaliser une plus value pour un total de 3,2 M€, comptabilisée en gains nets sur actifs immobilisés.

L'impôt sur les bénéfices s'établit à 14.1 M€, en hausse de 6.3%.

Au 31 décembre 2015, le résultat net s'affiche à 30.2 M€, en hausse de 17.6% par rapport à 2014.

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

Avec un environnement économique toujours incertain et volatile, mais qui met malgré tout en évidence des perspectives économiques plus favorables, la croissance en zone euro est attendue en progression sur l'exercice 2016. La dépréciation de l'euro favorable aux exportateurs et le recul du cours du pétrole devraient tirer à la hausse le pouvoir d'achat et donc la consommation.

La croissance en France devrait également gagner en vigueur sur 2016, soutenue par la consommation des ménages et l'investissement des entreprises. Le niveau élevé du chômage demeure cependant un point de vigilance fort.

Dans un contexte marqué par des évolutions permanentes, la Banque Rhône-Alpes a engagé une démarche d'adaptation en profondeur de son modèle, dans le respect des fondamentaux qui ont forgé sa réussite. Les diverses initiatives qui en résultent s'appuient très largement sur les actions menées avec succès depuis plusieurs années, tout en les amplifiant et les intensifiant pour faire face aux nouveaux enjeux (indispensable consolidation de ses expertises, diffusion des nouvelles technologies en interne et auprès des clients et renforcement de son efficacité opérationnelle).

La Banque Rhône-Alpes et le Groupe Crédit du Nord ont ainsi réaffirmé des ambitions fortes au travers de 4 engagements :

- Rester leaders en termes de satisfaction client en capitalisant sur les efforts qui, en 2015, ont permis de retrouver la première place du baromètre de satisfaction ;

- Poursuivre la dynamique de développement de la clientèle et des revenus, en s'appuyant sur l'élan commercial des deux dernières années et sur l'activation réussie de ses relais de croissance (distribution de produits d'assurance prévoyance, Banque Privée).

- Maintenir une rentabilité attrayante afin de pouvoir financer ses investissements et conserver la confiance des actionnaires.

- Mener le processus de transformation avec une série d'objectifs, qui concernent principalement l'évolution de son modèle relationnel (meilleure différenciation dans l'approche des différents segments de clientèle et adaptation de son dispositif d'exploitation).

Informations relatives aux délais de paiement et échéancier des dettes fournisseurs :

Dettes non échues				Dettes échues	Autres délais *	TOTAL
(en milliers d'euros)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	Plus de 60 jours			
Montant au 31/12/2015	255,0	-	-	-	70,5	325,5
Montant au 31/12/2014	106,0	-	-	-	101,4	207,4

* Ce montant correspond aux retenues de garantie sur travaux qui seront réglées dans un délai d'environ 6 mois après la date de réception des travaux.

Les dates d'échéance correspondent aux dates de règlement figurant sur les factures ou aux conditions fournisseurs, indépendamment de la date de réception de celle-ci.

La Direction de la Comptabilité assure l'enregistrement comptable et procède aux règlements des factures fournisseurs ordonnancées pour les directions fonctionnelles et les agences du réseau.

Conformément aux procédures de contrôle interne de la Banque Rhône-Alpes, le règlement des factures n'est effectué qu'après validation de celles-ci par les services ordonnateurs des prestations. Une fois cette validation obtenue, elles sont enregistrées dans un applicatif commun, les paiements étant réalisés suivant les conditions de règlement des fournisseurs.

Événements significatifs intervenus depuis la clôture de l'exercice

NEANT

Opérations afférentes aux actions

En date du 15 décembre 2015, la Banque Laydernier et la Société Marseillaise de Crédit ont cédé respectivement 12 277 et 40 353 actions Banque Rhône-Alpes au Crédit du Nord, qui détient post acquisition 785 092 actions, soit 99.99% du capital de la banque Rhône-Alpes.

Dividendes distribués au cours des 3 dernières années

	2012	2013	2014
Dividende total versé	43 341 660 €	19 001 235 €	18 922 718 €
Dividende par action	55,20 €	24,20 €	24,10 €

Conventions règlementées

Au regard des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce qui vise à mentionner, dans le rapport de gestion, les conventions conclues directement ou par personne interposée entre d'une part, le directeur général ou l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction de droit de vote supérieure à 10% d'une société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, aucune convention ne répond à ces critères pour l'exercice 2015.

Opérations afférentes aux prises de participations

En date du 15 décembre 2015, la Banque Rhône-Alpes a cédé au Crédit du Nord les participations détenues dans les banques Laydernier et Nuger soit respectivement 49 302 et 4 673 titres de participations représentant 3,18% et 1,51% de leur capital respectif. Les deux opérations ont engendré une plus-value de cession sur titres de 3.2 M€.

Le Président du Directoire

Rapport du Conseil de Surveillance

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire vous a présenté son rapport sur la situation de la Banque : son activité et ses résultats pour l'exercice 2015.

Le Conseil de Surveillance constate que la Banque Rhône-Alpes a accéléré son développement avec un fonds de commerce qui atteint 190 000 clients fin 2015, bénéficiant d'une dynamique de conquête forte sur tous ses marchés représentant plus de 13 500 entrées en relation. La contribution au financement de l'économie régionale a été renforcée permettant aux encours de crédits de progresser de +5% dépassant 3 milliards d'euros. En parallèle, l'épargne gérée dépasse 4.2 milliards d'euros en croissance de +6.5%, reflétant les fortes collectes de dépôts qui augmentent de +9% à 2.4 milliards d'euros et de conservation en augmentation de +3% à 1.8 milliards d'euros.

Forte de cette tonicité commerciale, la Banque Rhône-Alpes délivre un résultat d'exploitation en progression de +5.5% pour atteindre 41.1 millions d'euros. Dans un environnement sous contrainte et de taux bas, le PNB s'est contracté de -0.9% à 151 millions d'euros. Par une maîtrise rigoureuse, les frais généraux ont été stabilisés à 95.5 millions d'euros. Le RBE comptable ressort ainsi à 55.3 millions d'euros et le coefficient d'exploitation s'élève à 63%. Les efforts déployés sur la qualité des encours de crédit ont de nouveau permis de réduire fortement le Coût du Risque en baisse de 20% à 14 millions d'euros.

Le Conseil de Surveillance observe que le Résultat Net s'élève à 30.2 millions d'euros, contre 25.7 millions d'euros en 2014, soit une augmentation de 17.6%, en précisant que 3 millions d'euros de plus-value de cession de titres ont été comptabilisés cette année.

Après avoir pris connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes, le Conseil recommande à l'Assemblée d'approuver les comptes présentés par le Directoire au titre de l'exercice 2015.

Le Conseil approuve la politique menée par le Directoire dans le cadre de la stratégie qui lui a été fixée.

Le Conseil félicite tous les collaborateurs de la Banque Rhône-Alpes pour leur dynamisme et leur efficacité dans un environnement exigeant. Il remercie par ailleurs tous les clients pour leur attachement et leur fidélité.

Le Président du Conseil de Surveillance

Annexe aux comptes annuels

Informations complémentaires

Résultats financiers des cinq derniers exercices

Articles 133, 135, et 148 du décret sur les Sociétés Commerciales

(en euros)

	2011	2012	2013	2014	2015
1. Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital Social	11 917 152	12 562 800	12 562 800	12 562 800	12 562 800
b) Nombre d'actions émises	744 822	785 175	785 175	785 175	785 175
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	---	---	---	---	---
2. Résultat global des opérations effectuées					
a) Produits de l'exploitation	200 522 109	213 723 476	202 993 561	197 895 060	188 702 135
b) Bénéfice avant impôt, amort. et provisions	44 744 057	49 433 225	55 561 271	45 696 477	45 885 278
c) Impôt sur les bénéfices	14 292 650	13 093 112	12 442 158	13 262 292	14 095 903
d) Résultat après impôt, amort. et provisions	26 526 299	24 901 852	28 480 300	25 702 665	30 230 977
e) Montant des bénéfices distribués	37 613 511	43 341 660	19 001 235	18 922 718	30 244 941
3. Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amort.et prov.	40,88	46,28	54,92	41,31	40,49
b) Bénéfice après impôt, amortissements et prov.	35,61	31,72	36,27	32,73	38,50
c) Dividende versé à chaque action	50,50	55,20	24,20	24,10	38,52
4. Personnel					
a) Eff.moy.salariés employés pendant l'exercice (1)	553	582	573	567	556
b) Montant de la masse salariale	26 309 681	27 681 122	27 420 767	28 109 945	28 061 071
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc)	11 009 396	12 147 709	12 049 112	11 405 482	11 633 506

(1) Effectif payé, présent, équivalent temps plein

Projet de résolutions

Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2016

PREMIERE RESOLUTION : Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux, approuve les opérations qui y sont retracées, le bilan arrêté au 31 décembre 2015 et le compte de résultat de l'exercice 2015.

L'Assemblée Générale arrête le résultat net après impôts à 30 230 976,57 euros.

DEUXIEME RESOLUTION : Affectation du Résultat

« Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale décide de répartir le bénéfice de l'exercice s'élevant à 30 230 976,57 euros.

Le montant du bénéfice majoré du report à nouveau de l'exercice précédent, soit 20 501,68 euros, forme un total distribuable de 30 251 478,25 euros que l'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit :

- attribution aux actions, à titre de dividende, d'une somme de 30 244 941 euros. Le dividende par action s'élève à 38,52 euros ;
- absence de dotation à la réserve ordinaire ;
- affectation d'une somme de 6 537,25 euros au report à nouveau.

La réserve ordinaire est ainsi maintenue à 58 600 000 euros.

Les dividendes sont éligibles à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Conformément à la loi, il est rappelé, que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

exercice 2014 : 24,10 euros par action,
exercice 2013 : 24,20 euros par action,
exercice 2012 : 55,20 euros par action,

TROISIEME RESOLUTION : Conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de Commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, prend acte du rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce, statue sur ce rapport prend acte qu'il n'y a pas de nouvelle convention à soumettre pour approbation.

QUATRIEME RESOLUTION : Avis consultatif sur la rémunération versée en 2015 aux personnes visées à l'article L 511-71 du Code Monétaire et Financier

« L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil, consultée en application de l'article L 511-73 du Code Monétaire et Financier, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale de 710 K€ des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2015 aux personnes visées par ledit article.

CINQUIEME RESOLUTION : Nomination d'un membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide de nommer **Madame Caroline COURTIADÉ**, en qualité de Membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois ans. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2019 sur les comptes de l'exercice 2018.

SIXIEME RESOLUTION : Nomination d'un membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide de nommer **Madame Marie FONTAINE**, en qualité de Membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois ans. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2019 sur les comptes de l'exercice 2018.

SEPTIEME RESOLUTION : Nomination d'un membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide de nommer **Madame Michèle LECENES**, en qualité de Membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois ans. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2019 sur les comptes de l'exercice 2018.

HUITIEME RESOLUTION : Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide de renouveler le mandat de **Madame Carole DUFOUR** en qualité de Membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 3 ans. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice 2018

NEUVIEME RESOLUTION : Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide de renouveler le mandat de **Monsieur Yves BLAVET** en qualité de Membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 3 ans. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice 2018

DIXIEME RESOLUTION : Renouveaulement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide de renouveler le mandat de **Monsieur François ORAIN** en qualité de Membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 3 ans. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice 2018.

ONZIEME RESOLUTION : Renouveaulement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide de renouveler le mandat de **Monsieur Stéphane LABAT SAINT VINCENT** en qualité de Membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 3 ans. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice 2018

DOUZIEME RESOLUTION : Renouveaulement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide de renouveler le mandat de **Monsieur Louis-Fabrice LATOUR** en qualité de Membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 3 ans. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice 2018

TREIZIEME RESOLUTION : Renouveaulement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide de renouveler le mandat de **Monsieur Olivier MALFAIT** en qualité de Membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 3 ans. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice 2018

QUATORZIEME RESOLUTION : Pouvoirs

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale, pour effectuer tous dépôts, formalités et publications relatives aux résolutions qui précèdent.

Les Comptes Annuels

Bilans comparés	28
Hors Bilan & Instruments Financiers à Terme comparés	29
Soldes Intermédiaires de Gestion comparés	30
Compte de Résultat Publiable	31
Annexe aux comptes annuels	
Principes comptables et méthodes d'évaluation	32
Note sur les risques	46
Note sur la RSE	47
Notes sur Bilan & Soldes Intermédiaires de Gestion	48
Liste des mandats exercés par les Mandataires Sociaux	73
Rapports des Commissaires aux Comptes	79

Bilans comparés

au 31 décembre

(en milliers d'euros)

ACTIF	Notes	2015	2014	2013
Caisse, banques centrales, CCP		32 202	25 409	31 000
Créances sur les établissements de crédit	(1)	655 642	565 598	489 749
Opérations avec la clientèle	(2)	2 967 665	2 804 033	2 820 151
Obligations et autres titres à revenu fixe	(3)	0	0	90 243
Actions et autres titres à revenu variable	(4)	0	0	0
Participations et autres titres détenus à long terme	(5)	1 816	3 458	3 466
Immobilisations incorporelles	(6)	1 672	1 704	1 721
Immobilisations corporelles	(6)	15 141	14 924	15 300
Autres actifs	(7)	9 593	9 860	11 128
Comptes de régularisation	(8)	22 850	24 006	27 359
TOTAL DE L'ACTIF		3 706 581	3 448 992	3 490 117

PASSIF	Notes	2015	2014	2013
Dettes envers les établissements de crédit	(10)	868 223	756 653	754 933
Opérations avec la clientèle	(11)	2 485 270	2 190 706	2 148 939
Dettes représentées par un titre	(13)	110 235	270 334	360 467
Autres passifs	(14)	13 064	11 015	12 767
Comptes de régularisation	(14)	36 508	39 230	43 219
Provisions pour risques et charges	(16)	28 345	27 426	22 866
Capitaux propres hors FRBG		164 936	153 628	146 926
Capital souscrit	(15)	12 563	12 563	12 563
Primes d'émission	(15)	62 265	62 265	62 265
Réserves	(15)	59 856	53 056	43 556
Report à nouveau	(15)	21	41	62
Résultat de l'exercice	(15)	30 231	25 703	28 480
TOTAL DU PASSIF		3 706 581	3 448 992	3 490 117

Hors Bilan comparés au 31 décembre

(en milliers d'euros)

ENGAGEMENTS DONNES	2015	2014	2013
Engagements de financement	215 632	191 011	206 273
en faveur d'établissements de crédit			0
en faveur de la clientèle	215 632	191 011	206 273
Engagements de garantie	286 520	276 414	261 647
d'ordre de la clientèle	286 520	276 414	261 647
Engagements sur titres	4	12	147

ENGAGEMENTS RECUS	2015	2014	2013
Engagements de financement	260 593	45 000	45 000
reçus d'établissements de crédit	260 593	45 000	45 000
Engagements de garantie	1 304 303	1 109 133	1 061 818
reçus d'établissements de crédit	1 304 303	1 109 133	1 061 818
Engagements sur titres	4	12	147

Instruments Financiers à Terme comparés au 31 Décembre

(en milliers d'euros)

catégorie de contrat selon règlement CRB n° 90-15 modifié	2015			2014
	Total	Spéculatif A	Macro- couverture C	Micro- couverture B
Opérations fermes				
sur marchés organisés				
de gré à gré				
swaps de taux	2 288 280	273 980	2 014 300	2 088 210
Opérations conditionnelles				
sur marchés organisés				
de gré à gré				
options de change	407 832	407 832		252 660
options de taux				
floors				
caps	187 416	8 416	179 000	184 892

Les engagements ci-dessus représentent l'addition des montants notionnels d'achats et ventes d'instruments. Toutefois pour les swaps, seule la valeur du montant prêté est prise en compte. Ces montants ne reflètent que le seul volume d'intervention de la Banque Rhône-Alpes dans chacun des types d'instruments distingués et ne donnent pas d'indications sur les risques de marché qui y sont attachés, certains instruments étant utilisés en couverture d'autres.

La juste valeur de ces instruments financiers est indiquée en note 25.

Soldes Intermédiaires de Gestion comparés au 31 décembre

(en milliers d'euros)	Notes	2015	2014	2013	Variation 2015/2014	
					Val. absolue	en %
Intérêts nets et revenus divers	(18) (20 a & b)	87 640	89 870	88 917	-2 230	-2,5
Commissions nettes	(19)	63 150	62 227	62 400	923	1,5
Produit net bancaire	(17)	150 790	152 097	151 317	-1 307	-0,9
Charges de personnel	(21)	-48 539	-47 984	-48 023	-555	1,2
Impôts et taxes	(21)	-2 980	-2 696	-3 001	-284	10,5
Autres charges	(21)	-41 254	-41 975	-37 886	721	-1,7
Amortissements	(6) (21)	-2 703	-2 826	-3 107	123	-4,4
Frais généraux		-95 476	-95 481	-92 017	5	0,0
Résultat brut d'exploitation		55 314	56 616	59 300	-1 302	-2,3
Coût du risque	(22)	-14 179	-17 644	-23 394	3 465	-19,6
Résultat d'exploitation		41 135	38 972	35 906	2 163	5,6
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	(23)	3 192	-7	5 016	3 199	-45 700,0
Résultat courant avant impôt		44 327	38 965	40 922	5 362	13,8
Impôt sur les bénéfices	(24)	-14 096	-13 262	-12 442	-834	6,3
Résultat net		30 231	25 703	28 480	4 528	17,6

	2015	2014	2013	Variation 2015/2014 en point
Coefficient d'exploitation :	63,3%	62,8%	60,8%	0,5

Compte de Résultat Publiable

au 31 décembre

	2015	2014	2013	Variation 2015/2014	
				Val. absolue	en %
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Intérêts et produits assimilés	97 280	103 921	110 905	-6 641	-6,4
Intérêts et charges assimilées	-18 612	-22 265	-26 550	3 653	-16,4
Revenus des titres à revenu variable	640	910	473	-270	-29,7
Commissions (produits)	68 822	68 023	68 985	799	1,2
Commissions (charges)	-5 672	-5 796	-6 585	124	-2,1
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	8 755	7 249	4 525	1 506	20,8
Autres produits d'exploitation bancaire	1 896	1 943	1 456	-47	-2,4
Autres charges d'exploitation bancaire	-2 319	-1 888	-1 892	-431	22,8
Produit net bancaire	150 790	152 097	151 317	-1 307	-0,9
Charges générales d'exploitation	-92 773	-92 655	-88 910	-118	0,1
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	-2 703	-2 826	-3 107	123	-4,4
Résultat brut d'exploitation	55 314	56 616	59 300	-1 302	-2,3
Coût du risque	-14 179	-17 644	-23 394	3 465	-19,6
Résultat d'exploitation	41 135	38 972	35 906	2 163	5,6
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	3 192	-7	5 016	3 199	-45 700,0
Résultat courant avant impôt	44 327	38 965	40 922	5 362	13,8
Impôt sur les bénéfices	-14 096	-13 262	-12 442	-834	6,3
Résultat net	30 231	25 703	28 480	4 528	17,6

Principes comptables et méthodes d'évaluation

PRINCIPALES REGLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES INDIVIDUELS

Les comptes individuels de la Banque Rhône-Alpes ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

COMPARABILITE DES COMPTES

Aucun changement de méthode comptable n'a été constaté en 2015.

OPTIONS REGLEMENTAIRES EXERCEES

La Banque Rhône-Alpes applique les options réglementaires suivantes :

- frais d'acquisition des titres : l'option de non-activation des frais d'acquisition a été retenue conformément à l'avis n°2008-05 du Conseil National de la Comptabilité.
- dépréciation au titre du risque de crédit avéré : l'augmentation de la valeur comptable du fait du passage du temps est inscrite en marge d'intérêt et non pas en coût du risque (option du Conseil National de la Comptabilité).

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Conformément aux principes comptables applicables aux établissements de crédit français, les méthodes d'évaluation prennent en compte pour la majorité des opérations l'intention dans laquelle celles-ci ont été conclues.

Les opérations réalisées dans le cadre de la banque d'intermédiation sont maintenues à leur coût historique et dépréciées en cas de risque de contrepartie. Les résultats attachés à ces opérations sont enregistrés prorata temporis en respectant le principe de séparation des exercices. Les opérations sur instruments financiers à terme réalisées afin de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de la banque d'intermédiation entrent dans ce cadre.

Les opérations réalisées dans le cadre des activités de marché sont généralement évaluées à leur valeur de marché à l'exception des prêts, emprunts et titres de placement qui suivent la règle du nominalisme. Lorsque les marchés sur lesquels sont conclus ces instruments ne présentent pas une liquidité suffisante, l'évaluation à la valeur de marché est corrigée pour intégrer une décote prudentielle. De plus, les évaluations déterminées à partir de modèles internes font l'objet d'une décote (Reserve policy) déterminée en fonction de la complexité du modèle utilisé et de la durée de vie de l'instrument financier.

RECOURS A DES ESTIMATIONS ET AU JUGEMENT

Pour la préparation des comptes annuels de la Banque Rhône-Alpes, l'application des principes et méthodes comptables décrits dans les notes annexes conduit la Direction à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur

les montants comptabilisés au compte de résultat, sur l'évaluation des actifs et passifs au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui s'y rapportent.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles à la date d'établissement des comptes annuels et peut recourir à l'exercice de son jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.

Le recours à des estimations concerne notamment les évaluations suivantes :

- la juste valeur au bilan des instruments financiers (titres et instruments dérivés) non cotés sur un marché actif et détenus dans le cadre d'activités de marché (cf. notes 3, 4 et 5);
- le montant des dépréciations des actifs financiers (cf. note 9), des immobilisations corporelles et incorporelles (cf. note 6) ;
- les provisions enregistrées au passif du bilan (cf. note 16), dont les provisions sur avantages du personnel;
- le montant des actifs d'impôts différés comptabilisés au bilan (cf. note 8).

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours: créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit, créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle. Ces créances intègrent les crédits consentis ainsi que les opérations de pensions, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus non échus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les intérêts sur créances douteuses sont calculés en prenant en compte la valeur nette comptable actualisée de la créance.

Les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction encourus à l'occasion de l'octroi de prêts sont assimilés à des intérêts et sont étalés en résultat sur la durée de vie effective des prêts.

DEPRECIATION AU TITRE DU RISQUE DE CREDIT AVERE A TITRE INDIVIDUEL

Conformément au nouveau règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire (Livre II - Titre 2 - Traitement comptable du risque de crédit), dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré, rendant probable la non-perception par la Banque Rhône-Alpes de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garanties, l'encours afférent est classé en encours douteux. En tout état de cause, le déclassement des crédits en encours douteux est effectué s'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales) ou si, indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Les découverts non autorisés sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance de la clientèle de particuliers et des limites résultant de convention de droit ou de fait avec les

autres catégories de clientèles.

Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par « contagion », un classement identique de l'ensemble des encours et engagements sur ce débiteur, nonobstant l'existence de garanties.

Les encours douteux et douteux compromis donnent lieu à constitution de dépréciations pour créances douteuses et douteuses compromises à hauteur des pertes probables, inscrites directement en minoration d'actif. Le montant de la dépréciation pour créances douteuses et douteuses compromises est égal à la différence entre la valeur brute comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des créances. Les montants recouvrables sont déterminés à dire d'expert pour le portefeuille non retail et selon une méthode statistique pour le portefeuille retail (particuliers et professionnels). La répartition dans le temps des montants recouvrables suit des courbes de recouvrement établies statistiquement par groupe homogène de créances. Par ailleurs, le montant de dépréciations ne peut être inférieur aux intérêts enregistrés sur les encours douteux et non encaissés. Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées en « *Coût du risque* ».

Pour les encours restructurés, tout abandon de principal ou d'intérêt, échu ou couru, est constaté en perte lors de la restructuration.

Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration peuvent être reclassées en encours sains.

Lorsque les conditions de solvabilité d'un débiteur sont telles qu'après une durée raisonnable de classement dans les encours douteux, le reclassement d'une créance en encours sain n'est plus prévisible, cette créance est spécifiquement identifiée comme encours douteux compromis. Cette identification intervient à la déchéance du terme ou à la résiliation du contrat, et, en tout état de cause, un an après la classification en encours douteux, à l'exception des créances douteuses pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées et de celles assorties de garanties permettant leur recouvrement. Sont également considérées comme créances douteuses compromises les créances restructurées pour lesquelles le débiteur n'a pas respecté les échéances fixées.

SEGMENTATION DES ENCOURS

Dans le cadre de la segmentation des encours (sains, sains sous surveillance, douteux, douteux compromis, irrécouvrables), l'utilisation faite de système de notations externes et/ou internes est la suivante :

- notations externes : pour une contrepartie, une notation Banque de France (BDF) 8 ou 9 induit obligatoirement un déclassement en douteux, une note P un déclassement en douteux compromis.
- notations internes : pour le retail, il existe une note propre au défaut. Pour le corporate, chaque catégorie de dossiers en défaut a une notation qui lui est propre (8 pour le douteux, 9 pour le compromis non contentieux et 10 pour le contentieux). Les dossiers sains notés 7 sur le corporate sont décodifiés en 3S (de même depuis 2013, une décision de

décodification en 3S entraîne l'attribution d'une note 7).

Les notes BDF sont également utilisées dans les procédures de suivi des risques pour sélectionner des dossiers sains qui doivent prioritairement faire l'objet d'une revue risque.

SAINS SOUS SURVEILLANCE (« 3S »)

La Banque Rhône-Alpes a créé, au sein de la classe de risque des « Sains », une subdivision intitulée « Sains sous surveillance » justifiant une surveillance rapprochée qui comprend des dossiers présentant des critères de dégradation du risque depuis l'octroi.

Une étude réalisée sur l'historique a permis de déterminer des taux moyens de déclassement en douteux et de dépréciation, régulièrement réactualisés. C'est à partir de ces taux appliqués à un ensemble de créances sélectionnées de manière homogène que cette dépréciation est calculée.

DEPRECIATION SECTORIELLE POUR RISQUE DE CREDIT

Ces dépréciations, qui ne sont pas individualisées par dossier, couvrent plusieurs natures de risques, dont le risque sectoriel régional (risque global sur des secteurs de l'économie régionale fragilisés par une conjoncture défavorable spécifique). La Direction Centrale des Risques du Crédit du Nord, en lien avec la Direction des Engagements de la Banque Rhône-Alpes, répertorie régulièrement les secteurs d'activité pour lesquels il existe un risque avéré de défaut à court terme, compte tenu d'événements nouveaux de nature à les fragiliser durablement. Un taux de passage en douteux est alors appliqué aux encours ainsi répertoriés pour déterminer le volume des créances douteuses. L'encours global de ces créances est ensuite déprécié à partir de taux de dépréciation, qui sont déterminés en fonction des taux moyens historiques des clients douteux, ajustés à dire d'expert pour chaque secteur d'activité en fonction de la conjoncture sectorielle.

REDUCTION DES RISQUES

Les garanties existantes et celles à constituer sont répertoriées dans une base des sûretés. Les informations contenues dans cette base sont utilisées pour les décisions de crédit et le calcul des provisions sur les dossiers douteux.

PORTEFEUILLE TITRES

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable ;
- leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement, activités de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention.

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison.

Pour chaque catégorie de portefeuille, les règles de classement et d'évaluation appliquées, conformément aux dispositions du livre II- Titre 3- Opérations sur titres du règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire sont les suivantes :

Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ou qui sont détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché. Ces titres sont négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles sont représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. Sont également classés en titres de transaction, les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé, et les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers gérés ensemble et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

Les titres de transaction sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, hors frais d'acquisition. Lorsqu'il s'agit de titres à revenu fixe, le prix d'acquisition inclut les intérêts courus.

Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice.

Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres est porté au compte de résultat, dans la rubrique « *Résultat net sur opérations financières* ». Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du portefeuille de transaction sont classés dans le compte de résultat au sein de la rubrique « *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe* ».

Les titres de transaction qui ne sont plus détenus avec l'intention de les revendre à court terme, ou qui ne sont plus détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché ou pour lesquels la gestion spécialisée de portefeuille dans le cadre de laquelle ils sont détenus ne présente plus un profil récent de prise de bénéfices à court terme peuvent être transférés dans les catégories « Titres de placement » ou « Titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle du marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si la Banque Rhône-Alpes a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Les titres ainsi transférés sont inscrits dans leur nouvelle catégorie à leur valeur de marché à la date du transfert.

Titres de placement

Ce sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les autres titres détenus à long terme, les titres de participation et les parts dans les entreprises liées.

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan et à leur coût d'achat hors frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport. A la clôture de l'exercice, elles sont évaluées par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas des titres cotés, celle-ci est déterminée en fonction du cours de Bourse le plus récent. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-

values latentes ainsi constatées, et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les revenus de dividendes attachés aux actions classées en titres de placement sont portés au compte de résultat dans la rubrique « *Revenus des titres à revenu variable* ».

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, et concernant les obligations, hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition. Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées au compte de résultat sur la durée de vie des titres concernés. L'étalement de ces différences est réalisé en utilisant la méthode actuarielle. Les intérêts courus à percevoir attachés aux obligations et autres titres à revenu fixe de placement sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie de la rubrique « *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe* » du compte de résultat.

À la clôture de l'exercice, les titres sont estimés sur la base de leur valeur probable de négociation et, dans le cas des titres cotés, des cours de Bourse les plus récents. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, dont le calcul tient compte des gains provenant des éventuelles opérations de couverture effectuées.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres de placement sont enregistrées dans la rubrique « *Résultat net sur opérations financières* » du compte de résultat.

Les titres de placement peuvent être transférés dans la catégorie « titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle de marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si la Banque Rhône-Alpes a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Il s'agit d'une part des « Titres de participation et parts dans les entreprises liées » dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque Rhône-Alpes, et notamment ceux répondant aux critères suivants :

- titres de sociétés ayant des administrateurs ou des Dirigeants communs avec la Banque Rhône-Alpes, dans des conditions qui permettent l'exercice d'une influence sur l'entreprise dont les titres sont détenus ;
- titres de sociétés appartenant à un même groupe contrôlé par des personnes physiques ou morales exerçant un contrôle sur l'ensemble et faisant prévaloir une unité de décision ;
- titres représentant plus de 10% des droits dans le capital émis par un établissement de crédit ou par une société dont l'activité se situe dans le prolongement de celle de la Banque Rhône-Alpes.

Il s'agit d'autre part des « Autres titres détenus à long terme », constitués par les

investissements réalisés par la Banque Rhône-Alpes, sous forme de titres, dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice des titres, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur coût d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés à ces titres sont portés au compte de résultat dans la rubrique « *Revenus des titres à revenu variable* ».

A la clôture de l'exercice, les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont évalués à leur valeur d'utilité représentative du prix que la société accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Cette valeur est estimée par référence à différents critères tels que les capitaux propres, la rentabilité, les cours moyens de Bourse des trois derniers mois. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constatation d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession de ces titres, incluant les résultats dégagés lors de l'apport de ces titres à des offres publiques d'échange, sont comptabilisées dans la rubrique « *Gains nets sur actifs immobilisés* ».

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les coûts d'emprunts correspondant à la période de construction des immobilisations nécessitant une longue période de préparation, sont incorporés au coût d'acquisition, de même que les frais directement attribuables. Les subventions d'investissement reçues sont déduites du coût des actifs concernés.

Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement, qui regroupe les dépenses externes de matériels et de services et les frais liés au personnel directement affectables à la production et à la préparation de l'actif en vue de son utilisation.

Dès qu'elles sont en état d'être utilisées, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable.

Les amortissements sont calculés en utilisant principalement la méthode linéaire sur les durées d'utilité mentionnées.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique « *Dotations aux amortissements* ».

Pour les immeubles d'exploitation, la Banque Rhône-Alpes a appliqué cette approche en retenant à minima les composants et durées d'amortissements suivants :

Infrastructures

Gros œuvre	50 ans
Étanchéité, toiture	20 ans
Façades	30 ans

Installations techniques

Ascenseurs	}	10 à 30 ans
Installations électriques		
Groupes électrogènes		
Climatisation, désenfumage		
Chauffage		
Installations de sûreté et de surveillance		
Plomberie, canalisations		
Protection incendie		

Agencements

Finitions, second œuvre, abords 10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés, qui ont généralement été estimées dans les fourchettes suivantes :

Matériel et outillage	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	3 à 5 ans
Concessions, brevets, licences, etc	5 à 20 ans

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit, comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pensions, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties de manière linéaire ou financière sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts dans la rubrique « *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe* » du compte de résultat.

Les frais d'émission d'emprunts obligataires encourus dans l'exercice sont enregistrés en totalité dans les charges de ce même exercice, dans la rubrique « *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe* » du compte de résultat.

DETTES SUBORDONNEES

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

PROVISIONS

Les provisions concernent :

- les provisions concernant des engagements par signature,
- les provisions pour risques divers et litiges.

Les provisions relatives aux engagements pour signature et pour risques divers sont déterminées à dire d'expert.

Les provisions pour litiges font l'objet d'une actualisation en fonction du montant et de la date prévisible de paiement déterminés à dire d'expert.

Le taux d'actualisation est le taux d'un placement sans risque sur la même durée.

Les provisions pour risques divers représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les provisions sont présentées dans la note 16. Les informations relatives à la nature et au montant des risques concernés ne sont pas fournies dès lors que la Banque Rhône-Alpes estime qu'elles pourraient lui causer un préjudice sérieux dans un litige l'opposant à des tiers sur le sujet faisant l'objet de la provision.

Les dotations nettes aux provisions sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

ENGAGEMENTS SUR LES CONTRATS D'EPARGNE-LOGEMENT

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour la Banque Rhône-Alpes des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour la Banque Rhône-Alpes font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en « *Produit net bancaire* » au sein de la marge d'intérêt. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls

engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constitue une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêté ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

OPERATIONS EN DEVISES

Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises étrangères sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Conformément aux dispositions du livre II- Titre 7- Opérations en devises du règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, les opérations de change à terme sont évaluées selon le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les positions de change au comptant et les autres opérations à terme sont évaluées mensuellement selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées régulièrement dans le compte de résultat.

OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Les opérations portant sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire (Livre II- Titre 5- Chapitre 1- Comptabilisation des instruments financiers à terme de taux d'intérêts & Livre II- Titre 5- Chapitre 2- Comptabilisation des contrats d'échange de taux d'intérêts ou de devises).

Les engagements nominaux sur les instruments financiers à terme sont présentés sous une ligne unique au hors-bilan ; ce montant représente le volume des opérations en cours ; il ne reflète ni le risque de marché, ni le risque de contrepartie qui leur sont associés.

Plusieurs cas sont à distinguer en ce qui concerne la comptabilisation des résultats afférents aux instruments financiers à terme :

- Opérations de couverture

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés à l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments

identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. S'ils concernent des instruments de taux d'intérêt, ils sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits et charges sur les éléments couverts, en produits nets d'intérêts. S'ils concernent des instruments autres que de taux, ils sont comptabilisés en « *Résultat Net sur opérations financières* » dans la rubrique « *Résultat sur instruments financiers à terme* ».

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits *pro rata temporis* en compte de résultat. Ils sont inscrits en « *Résultat net sur opérations financières* » dans la rubrique « *Résultat sur instruments financiers à terme* ».

- Opérations en position ouverte

Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits en compte de résultat *pro rata temporis*. Ils sont inscrits en « *Résultat net sur opérations financières* » dans la rubrique « *Résultat sur instruments financiers à terme* ». Les pertes latentes, déterminées par comparaison entre la valeur comptable et la valeur de marché, sont provisionnées. Les gains latents ne sont pas comptabilisés.

GARANTIES DONNEES ET REÇUES

Les garanties données d'ordre de la clientèle ou des établissements de crédit sont enregistrées en hors-bilan à hauteur des engagements. Quant aux garanties reçues, seules sont recensées celles des établissements de crédit, états, administrations publiques et collectivités locales.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Si nécessaire, ces garanties et engagements de financement font l'objet de provisions.

PRODUITS NETS DE COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES

La Banque Rhône-Alpes enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles que certaines commissions sur moyens de paiement, les droits de garde sur titres en dépôt, ou les commissions sur abonnements télématiques, sont étalées en résultat sur la durée de la prestation fournie.

Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles que les commissions sur mouvements de fonds, les commissions d'apport reçues, ou les pénalités sur incidents de paiement, sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée dans la rubrique « *Produits de commissions – Prestations de services et Autres* ».

FRAIS DE PERSONNEL

La rubrique *Frais de personnel* comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice, les produits liés au Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE).

AVANTAGES DU PERSONNEL

La Banque Rhône-Alpes peut accorder à ses salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite ou indemnités de fin de carrière ;
- des avantages à long terme, tels que les parts variables différées, les médailles du travail ou le compte épargne temps ;
- des indemnités de fin de contrat de travail.

Les avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation de la Banque Rhône-Alpes se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement de la Banque Rhône-Alpes sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes pour lesquels la Banque Rhône-Alpes s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en Provisions pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédits projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes répondant à la définition d'actifs du régime, la provision destinée à couvrir les engagements concernés est diminuée de la juste valeur de ces fonds.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture...) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes). Ils sont amortis en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiaires du régime concerné dès lors qu'ils excèdent la plus grande des deux valeurs suivantes (méthode du corridor) :

- 10% de la valeur actualisée de l'engagement au titre des prestations définies ;
- 10% de la juste valeur des actifs à la fin de l'exercice précédent.

En cas de mise en place d'un nouveau régime (ou avenant), le coût des services passés est étalé sur la durée résiduelle d'acquisition des droits.

La charge annuelle comptabilisée en « *Frais de personnel* » au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;
- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut) ;
- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés ;

- l'effet des réductions et liquidations de régimes.

Avantages à long terme

Ce sont les avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation est identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi, au traitement près des écarts actuariels et des coûts des services passés qui sont comptabilisés immédiatement en compte de résultat.

COUT DU RISQUE

Le contenu de la rubrique « *Coût du risque* » comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions pour risque de crédit, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties ainsi que les dotations et reprises de provisions pour autres risques.

GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES

La rubrique « *Gains ou Pertes sur actifs immobilisés* » regroupe les plus ou moins-values de cession ainsi que les dotations nettes aux dépréciations sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement, et immobilisation d'exploitation. Les résultats sur immobilisations hors exploitation sont classés au sein du *Produit net bancaire*.

CHARGE FISCALE

Tous les impôts et taxes (hors impôt sur les bénéfices) payés ou non dans l'exercice, dont l'assiette se réfère à des éléments de l'exercice, sont comptabilisés dans les charges de celui-ci.

Impôt courant

La Banque Rhône-Alpes fait partie du sous-groupe d'intégration fiscale établi entre le Crédit du Nord et certaines de ses filiales contrôlées directement ou indirectement à 95% au moins, ce sous-groupe étant lui-même intégré depuis le 01/01/2010 au groupe fiscal de la Société Générale, détentrice à 100% du Crédit du Nord. La convention retenue est celle de la neutralité.

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33 %. S'y ajoutent une Contribution Sociale de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,76 million d'euros) instauré en 2000 et à partir de 2013 une majoration de 10,7% pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros.

Depuis le 1er janvier 2007, les plus-values à long terme sur titres de participation sont exonérées sous réserve de la taxation à l'impôt sur les sociétés d'une quote-part de frais et charges de 12 % sur le montant des plus-values brutes en cas de réalisation d'une plus-value nette à long terme. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés (à l'exception d'une quote-part de frais et charges équivalente à 5% des dividendes versés).

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuille-titres, lorsqu'ils sont

effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans le compte de résultat dans la rubrique « *Impôt sur les bénéfices* ».

Impôt différé

La Banque Rhône-Alpes utilise la faculté d'enregistrer des impôts différés dans ses comptes sociaux.

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables retraitées et les valeurs fiscales des éléments de bilan. La méthode appliquée est celle du report variable selon laquelle les impôts différés constatés au cours des exercices antérieurs sont modifiés lors d'un changement de taux d'imposition. L'effet correspondant est enregistré en augmentation ou en diminution de la charge d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé nets sont pris en compte dès lors qu'il existe une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Pour l'exercice 2015 et au-delà, les taux d'imposition retenus pour calculer les stocks d'impôts différés s'élèvent à 34,43% pour les résultats imposés au taux normal ; pour les résultats imposés au taux réduit, le taux retenu est de 4,13% compte tenu de la nature des opérations concernées.

Les impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale et ne font pas l'objet d'une actualisation dès lors que son effet n'est pas significatif ou qu'un échéancier précis de reversement n'a pu être établi.

Annexe aux comptes annuels

Note sur les risques

Risque de liquidité

Les exigences de liquidité sont désormais calculées et respectées au niveau du groupe consolidé Crédit du Nord dans le cadre du calcul du LCR.

Risque de transformation

Ce risque peut se mesurer au travers du coefficient de fonds propres et de ressources permanentes qui permet de s'assurer que les ressources à plus de cinq ans représentent au moins 60 % des emplois à plus de cinq ans.

La suppression du coefficient de fonds propres et de ressources permanentes (par arrêté du 28 juin 2007 abrogeant le CRBF n°86-17) desserre la contrainte de ressources longues.

Risque de taux

Le risque de taux représente la sensibilité du bilan de la Banque à une évolution défavorable des taux d'intérêt et fait l'objet d'une macro-couverture par instruments dérivés de taux (swaps, caps). Toutes les opérations de couverture sont réalisées auprès du Crédit du Nord.

La Banque Rhône-Alpes bénéficie de la mise en œuvre des méthodes et outils de gestion de Bilan de la Direction Financière du Groupe Crédit du Nord.

Risque de change

Le risque de change est limité aux encaisses en devises dans les agences.

Les autres opérations en devises réalisées pour le compte de la clientèle sont systématiquement adossées auprès du Crédit du Nord de manière à neutraliser le risque de change.

Risque sur instruments financiers à terme

La Banque Rhône-Alpes utilise les instruments financiers à terme dans deux optiques différentes :

- d'une part, elle propose à une clientèle soigneusement sélectionnée des instruments de garantie de taux ou de couverture du risque de taux. De telles opérations sont strictement adossées par la Banque Rhône-Alpes auprès du Crédit du Nord, de manière à annuler chez celle-ci tout risque de taux sur ces positions et à réaliser une marge de commercialisation. Des règles ont été élaborées pour l'utilisation de ce type d'opérations.
- d'autre part, elle effectue une couverture du risque de taux de ses propres positions actif/passif par des instruments de couverture auprès du Crédit du Nord (voir ci-dessus : risque de taux).

Annexe aux comptes annuels

Note sur la Responsabilité Sociale et Environnementale

L'obligation légale pour les sociétés à publier, dans leur rapport annuel, des informations «sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité» a été renforcée avec la promulgation de la loi du 12 juillet 2010 dite «Grenelle 2» portant engagement national pour l'environnement dont l'article 225 («l'Article 225») et son décret d'application du 24 avril 2012, relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière environnementale et sociale.

Compte tenu de l'organisation, du mode de fonctionnement et du mode de gouvernance du Groupe Crédit du Nord, la Banque Rhône-Alpes et Crédit du Nord ont pris la décision de regrouper ces informations dans le Document de Référence du Crédit du Nord qui est consultable sur son site internet <https://www.credit-du-nord.fr>

Annexe aux comptes annuels

Notes sur Bilan & Soldes IntermédiaIRES de Gestion

Note 1 - Créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	2015	2014	2013	Variation 2015/2014	
				Val. absolue	en %
Comptes à vue	77 243	265 495	60 190	-188 252	-71
Créances rattachées	11	2	1	9	450
Total des créances à vue	77 254	265 497	60 191	-188 243	-71
Comptes et prêts à terme	576 446	298 151	427 158	278 295	93
Créances rattachées	1 942	1 950	2 400	-8	0
Total des créances à terme	578 388	300 101	429 558	278 287	93
TOTAL	655 642	565 598	489 749	90 044	16

Au 31 décembre 2015, sur un total de 655,6 millions d'euros de créances sur établissements de crédit, les opérations avec le groupe Crédit du Nord représentent 442,9 millions d'euros. Les opérations avec la Société Générale, maison mère du Crédit du Nord, s'élèvent à 39,3 millions d'euros.

Echéancier au 31 décembre 2015	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	Total
Comptes et prêts à terme		163 446		413 000	576 446

Annexe aux comptes annuels

Notes sur Bilan

& Soldes Intermédiaires de Gestion

Note 2 - Opérations avec la clientèle

(en milliers d'euros)	2015	2014	2013	Variation 2015/2014	
				Val.absolue	en %
Créances commerciales	30 790	33 146	32 473	-2 356	-7,1
Créances rattachées	17	20	25	-3	-15,0
Total des créances commerciales	30 807	33 166	32 498	-2 359	-7,1
Autres concours à la clientèle	2 657 955	2 503 094	2 478 848	154 861	6,2
Valeurs non imputées	8 372	4 085	12 566	4 287	104,9
Créances rattachées	4 502	4 983	4 980	-481	-9,7
Total des autres concours à la clientèle	2 670 829	2 512 162	2 496 394	158 667	6,3
Comptes ordinaires débiteurs	166 048	155 163	178 152	10 885	7,0
Créances rattachées	1 978	2 211	2 422	-233	-10,5
Total des comptes ordinaires débiteurs	168 026	157 374	180 574	10 652	6,8
SOUS-TOTAL CREANCES SAINES	2 869 662	2 702 702	2 709 466	166 960	6,2
Créances douteuses (brutes)	75 951	80 625	86 299	-4 674	-5,8
Créances douteuses (provisions)	-16 983	-17 004	-15 437	21	-0,1
Créances douteuses compromises (brutes)	128 209	127 562	131 997	647	0,5
Créances douteuses compromises (provisions)	-89 174	-89 852	-92 174	678	-0,8
SOUS-TOTAL CREANCES DOUTEUSES	98 003	101 331	110 685	-3 328	-3,3
TOTAL ⁽¹⁾	2 967 665	2 804 033	2 820 151	163 632	5,8

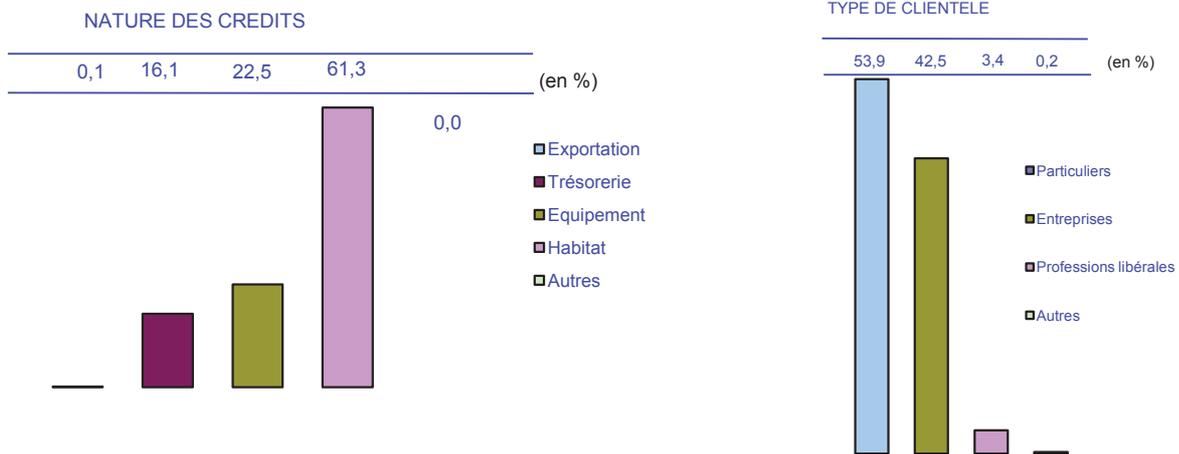
(1) Dont créances remises en garanties de passif : 592,3 millions d'euros au 31/12/2015 (324,9 millions d'euros à fin 2014) parmi lesquelles 266.2 millions d'euros éligibles au refinancement de la Banque de France (234.5 millions d'euros au 31

TAUX DE PROVISIONNEMENT DES CREANCES DOUTEUSES	2015	2014	2013
- créances douteuses compromises	69,6%	70,4%	69,8%
- créances douteuses	22,4%	21,1%	17,9%

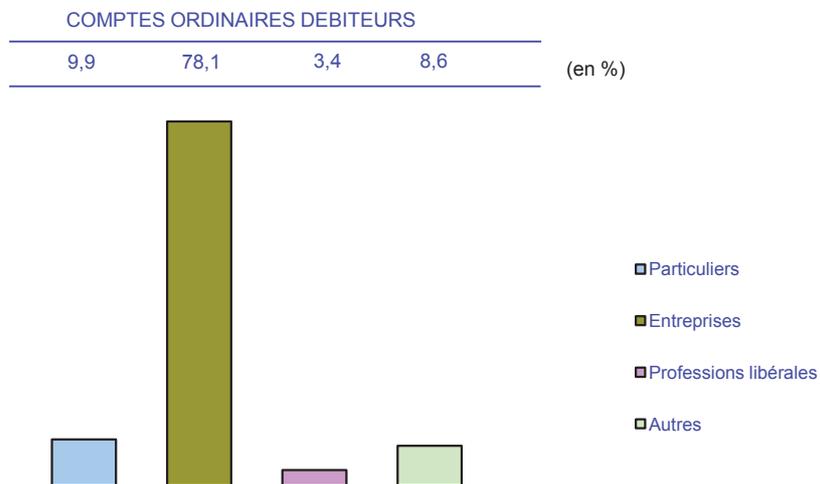
Ces taux de provisionnement sont calculés hors provision pour risques de crédit (7,7 M€) et provision pour intérêts douteux (0,5 M€) enregistrées au passif du bilan (cf. note 16).

Echéancier au 31 décembre 2015	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	Total
Créances commerciales	30 783	5	2	0	30 790
Autres concours à la clientèle	76 931	44 862	642 919	1 893 243	2 657 955
TOTAL	107 714	44 867	642 921	1 893 243	2 688 745

Les « autres concours à la clientèle » atteignent 2 658 millions d’euros. Ils s’analysent ainsi :



Les comptes ordinaires débiteurs, qui s’élèvent à 166 millions d’euros, se répartissent par type de clientèle comme suit :



Annexe aux comptes annuels

Notes sur Bilan

& Soldes Intermédiaires de Gestion

Note 3 - Obligations et autres titres à revenu fixe

(en milliers d'euros)	2015	2014	2013	Variation 2015/2014	
				Val. absolue	en %
BMTN	0	0	90 000	0	---
Certificats de dépôt	0	0	0	0	---
Créances rattachées	0	0	243	0	---
TITRES DE PLACEMENT	0	0	90 243	0	---

Echéancier au 31 décembre 2015	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	Total
Titres de placement & créances rattachées					0

Note 4 - Actions et autres titres à revenu variable

(en milliers d'euros)	2015	2014	2013	Variation 2015/2014	
				Val. absolue	en %
TITRES DE PLACEMENT	0	0	0	0	---
Actions	4	4	4	0	0,0
Provisions pour dépréciation des actions	-4	-4	-4	0	0,0

TITRES DE TRANSACTION	0	0	0	0	---
Actions	0	0	0	0	---
TOTAL NET	0	0	0	0	---

Annexe aux comptes annuels

Notes sur Bilan

& Soldes Intermédiaires de Gestion

Note 5 - Participations et autres titres détenus à long terme

	2015	2014	2013	Variation 2015/2014	
				Val. absolue	en %
<small>(en milliers d'euros)</small>					
TITRES DE SOCIETES DU GROUPE CREDIT DU NORD	0	2 038	2 038	-2 038	-100,0
Etablissements de crédit	0	2 038	2 038	-2 038	-100,0
Société de gestion d'OPCVM (1)	0	0	0	0	---
AUTRES TITRES	1 835	1 432	1 433	403	28,1
S.C.I. (titres, avance d'actionnaire)	26	25	25	1	4,0
Autres sociétés	636	636	636	0	0,0
Certificats d'association	1 173	771	772	402	52,1
TOTAL BRUT	1 835	3 470	3 471	-1 635	-47,1
PROVISIONS POUR DEPRECIATION (AUTRES TITRES)	-19	-12	-5	-7	
TOTAL NET	1 816	3 458	3 466	-1 642	-47,5

Annexe aux comptes annuels

Notes sur Bilan

& Soldes Intermédiaires de Gestion

Note 6 - Immobilisations

(en milliers d'euros)	2015			2014	2013
	Val. Brutes	Amortiss.	Val. Nettes	Val. Nettes	Val. Nettes
Immobilisations incorporelles (1)	6 715	-5 043	1 672	1 704	1 721
Terrains et constructions (2)	10 338	-6 399	3 939	4 024	4 400
Autres immobilisations corporelles (2)	36 624	-25 422	11 202	10 900	10 900
TOTAL	53 677	-36 864	16 813	16 628	17 021
(1) dont mali de fusion (Transmission Universelle de Patrimoine de la SNC Europe Lafayette)			317	317	317
(2) dont hors exploitation			10	10	10

(en milliers d'euros)	Immobilisat. incorporelles	Terrains et constructions	Autres immobil. corporelles	TOTAL
Valeur brute comptable				
Montant au 31 décembre 2014	6 870	10 938	42 028	59 836
Entrées et apports	141	71	2 676	2 888
Sorties	-172	-951	-7 924	-9 047
Reclassements comptables suite à mise en service	-124	280	-156	0
Montant au 31 décembre 2015	6 715	10 338	36 624	53 677
Amortissements et provisions				
Montant au 31 décembre 2014	-5 166	-6 914	-31 128	-43 208
Dotations sur immobilisations et apports (3)	-49	-434	-2 220	-2 703
Amortissements afférents aux éléments sortis d'actif	172	949	7 926	9 047
Montant au 31 décembre 2015	-5 043	-6 399	-25 422	-36 864
VALEUR COMPTABLE NETTE	1 672	3 939	11 202	16 813

(3) Dont:

Dotations aux comptes d'amortissement relative aux Immobilisations d'exploitation (frais généraux):	-2 703
---	--------

Annexe aux comptes annuels

Notes sur Bilan

& Soldes Intermédiaires de Gestion

Note 7 - Autres actifs

(en milliers d'euros)	2015	2014	2013	Variation 2015/2014	
				Val. absolue	en %
Acomptes d'impôt sur les sociétés	0	0	0	0	---
Autres débiteurs divers	9 593	9 860	11 128	-267	-2,7
TOTAL	9 593	9 860	11 128	-267	-2,7

Note 8 - Comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	2015	2014	2013	Variation 2015/2014	
				Val. absolue	en %
Valeurs reçues à l'encaissement	792	7	132	785	N/A
Charges constatées d'avance	217	195	348	22	11,3
Produits à recevoir	11 397	12 282	12 611	-885	-7,2
Impôts différés actifs (1)	8 340	8 628	11 943	-288	-3,3
Compte ajustement change à terme	1 536	2 704	1 292	-1 168	-43,2
Autres comptes de régularisation	568	190	1 033	378	N/A
TOTAL	22 850	24 006	27 359	-1 156	-4,8

(1) Détail des impôts différés actifs :	2015	2014	2013	Variation 2015/2014	
				Val. absolue	en %
Provisions pour engagements sociaux	577	391	366	186	47,6
Provision pour participation des salariés	641	653	748	-12	-1,8
Provision générale pour risque de crédit	2 659	3 699	3 151	-1 040	-28,1
Provision épargne logement	1 233	754	406	479	63,5
Ecart d'actualisation des provisions sur créances douteuses	2 490	2 433	5 256	57	2,3
Autres impôts différés	740	698	2 016	42	6,0
TOTAL	8 340	8 628	11 943	-288	-3,3

A partir de 2014, les impôts différés actifs et passifs sont compensés

Annexe aux comptes annuels

Notes sur Bilan

& Soldes Intermédiaires de Gestion

Note 9 - Synthèse des provisions déduites de l'actif

(en milliers d'euros)	2015	2014	2013	Variation 2015/2014	
				Val. absolue	en %
Prov. dépréciation des créances douteuses	106 157	106 856	107 611	-699	-0,7
Prov. pour dépréciation des titres de participation	19	12	5	7	58,3
Prov. pour dépréciation des titres de placement	4	4	4	0	0,0
Prov. pour dépréciation d'immobilisations incorporelles	0	0	0	0	---
TOTAL	106 180	106 872	107 620	-692	-0,6

(en milliers d'euros)	Stock au	Dotations et	Reprises et	Effets	Stock au
	31/12/2014	apports	utilisations	d'actualisation (1)	31/12/2015
Prov. dépréciation des créances douteuses	106 856	27 852	-29 195	644	106 157
Prov. pour dépréciation des titres de participation	12	7	0		19
Prov. pour dépréciation des titres de placement	4	0	0		4
Prov. pour dépréciation d'immobilisations incorporelles	0	0	0		0
TOTAL	106 872	27 859	-29 195	644	106 180

(1) L'actualisation des provisions sur créances douteuses impacte le coût du risque.

Annexe aux comptes annuels

Notes sur Bilan

& Soldes Intermédiaires de Gestion

Note 10 - Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	2015	2014	2013	Variation 2015/2014	
				Val. absolue	en %
Comptes à vue	277 652	19 998	100 410	257 654	1 288,4
Intérêts à payer	0	0	1	0	---
Total des dettes à vue	277 652	19 998	100 411 0	257 654	1 288,4
Comptes et emprunts à terme	589 942	734 253	652 275	-144 311	-19,7
Intérêts à payer	629	2 402	2 247	-1 773	-73,8
Total des dettes à terme	590 571	736 655	654 522	-146 084	-19,8
TOTAL	868 223	756 653	754 933	111 570	14,7

Au 31 décembre 2015, sur un total de 868,2 millions d'euros de dettes envers des établissements de crédit, les opérations avec le groupe Crédit du Nord représentent 861,6 millions d'euros.

Echéancier au 31 décembre 2015	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	Total
Comptes et emprunts à terme	1 151	52 772	293 019	243 000	589 942

Note 11 - Opérations avec la clientèle

(en milliers d'euros)	2015	2014	2013	Variation 2015/2014	
				Val. absolue	en %
Comptes d'épargne à régime spécial à vue	603 373	576 454	588 556	26 919	4,7
Comptes d'épargne à régime spécial à terme	177 494	166 960	155 640	10 534	6,3
Intérêts à payer	2	2		0	0,0
Total des comptes d'épargne à régime spécial	780 869	743 416	744 196	37 453	5,0
Comptes à vue	1 213 986	1 070 136	1 035 058	143 850	13,4
Comptes à terme	457 015	343 679	342 075	113 336	33,0
Intérêts à payer	3 026	6 313	6 123	-3 287	-52,1
Autres dettes	30 374	27 162	21 487	3 212	11,8
Total des autres comptes créditeurs	1 704 401	1 447 290	1 404 743	257 111	17,8
TOTAL	2 485 270	2 190 706	2 148 939	294 564	13,4

Echéancier au 31 décembre 2015	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	Total
Comptes d'épargne à régime spécial à terme	115 104	8 518	53 872	0	177 494
Comptes à terme	226 147	43 057	187 811	0	457 015
TOTAL	341 251	51 575	241 683	0	634 509

Annexe aux comptes annuels

Notes sur Bilan

& Soldes Intermédiaires de Gestion

Note 12 - Comptes et Plans d'épargne logement

A. Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	2015	2014	2013	Variation 2015/2014	
				Val. absolue	en %
Ancienneté de moins de 4 ans	71 069	63 390	55 217	7 679	12,1
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	38 064	35 524	29 364	2 540	7,2
Ancienneté de plus de 10 ans	46 104	48 245	52 723	-2 141	-4,4
Plans d'épargne-logement	155 237	147 159	137 304	8 078	5,5
Comptes d'épargne-logement	16 670	18 169	20 582	-1 499	-8,3
TOTAL	171 907	165 328	157 886	6 579	4,0

B. Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	2015	2014	2013	Variation 2015/2014	
				Val. absolue	en %
Ancienneté de moins de 4 ans	531	861	1 139	-330	-38,3
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	512	693	933	-181	-26,1
Ancienneté de plus de 10 ans	58	95	127	-37	-38,9
TOTAL	1 101	1 649	2 199	-548	-33,2

C. Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement (1)

(en milliers d'euros)	2015	2014	2013	Variation 2015/2014	
				Val. absolue	en %
Ancienneté de moins de 4 ans	108			108	-
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	292	30		262	-
Ancienneté de plus de 10 ans	3 150	2 110	1 000	1 040	49,3
Plans d'épargne-logement	3 550	2 140	1 000	1 410	65,9
Comptes d'épargne-logement			110	0	-
Prêts tirés	30	50	70	-20	-40,0
TOTAL	3 580	2 190	1 180	1 390	63,5

(1) Ces provisions sont comptabilisées dans les provisions pour risques et charges (cf. note 16).

Les plans d'épargne-logement génèrent pour le Groupe deux types d'engagements, aux conséquences potentiellement défavorables, générateurs de la provision PEL/CEL : un engagement de prêter à un taux déterminé fixé à l'ouverture du plan et un engagement de rémunérer l'épargne à un taux lui aussi déterminé à l'ouverture du plan.

Les taux d'intérêts longs (auxquels est sensible le niveau de provisionnement) étant faibles sur 2015, le provisionnement épargne-logement est principalement lié aux risques attachés à l'engagement de rémunérer les dépôts. Le niveau de provisionnement se monte à 2,08% des encours totaux au 31 décembre 2015.

D. Modalités de détermination des paramètres d'évaluation des provisions

Les paramètres d'estimation des comportements futurs des clients résultent d'observations historiques de longue période (entre 10 et 15 années). La valeur des paramètres ainsi déterminée peut être ajustée en cas de changement de réglementation dès lors que ce dernier peut remettre en question la capacité prédictive des données passées pour déterminer les comportements futurs des clients.

Les valeurs des différents paramètres de marché utilisés, notamment les taux d'intérêt et les marges, sont déterminées à partir des données observables et représentent, à date d'évaluation, la meilleure estimation retenue par la Banque Rhône-Alpes des niveaux futurs de ces éléments pour les périodes concernées, en cohérence avec la politique de gestion des risques de taux d'intérêt de la banque de détail.

Les taux d'actualisation retenus sont déduits de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

Annexe aux comptes annuels

Notes sur Bilan

& Soldes Intermédiaires de Gestion

Note 13 - Dettes représentées par un titre

(en milliers d'euros)	2015	2014	2013	Variation 2015/2014	
				Val. absolue	en %
Bons de caisse et bons d'épargne	0	0	0	0	---
Titres de créances négociables	110 000	270 000	360 000	-160 000	-59,3
Intérêts à payer	235	334	467	-99	-29,6
TOTAL	110 235	270 334	360 467	-160 099	-59,2

Au 31 décembre 2015 sur un total de 110 millions d'euros d'emprunts sous forme de titres de créances négociables, les certificats de dépôt et les BMTN souscrits par le Crédit du Nord, maison mère de la Banque Rhône-Alpes, représentent 110 millions d'euros.

Echéancier au 31 décembre 2015

	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	Total
Bons de caisse et d'épargne					0
Titres de créances négociables			110 000		110 000
TOTAL	0	0	110 000	0	110 000

Note 14 - Autres passifs & comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	2015	2014	2013	Variation 2015/2014	
				Val. absolue	en %
Créditeurs divers	13 064	11 015	12 767	2 049	18,6
Comptes exigibles après encaissement	779	818	765	-39	-4,8
Produits perçus d'avance	5 022	5 392	6 248	-370	-6,9
Impôts différés passifs	0	0	3 703	0	N/A
Provision pour impôt sur les sociétés	13 808	13 658	13 371	150	1,1
Charges à payer	15 211	16 521	17 309	-1 310	-7,9
Compte ajustement change à terme	1 425	2 608	1 167	-1 183	-45,4
Autres comptes de régularisation	263	233	656	30	12,9
TOTAL COMPTES de REGULARISATION	36 508	39 230	43 219	-2 722	-6,9

A partir de 2014, les impôts différés actifs et passifs sont compensés

Annexe aux comptes annuels

Notes sur Bilan

& Soldes Intermédiaires de Gestion

Note 15 - Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	2015	2014	2013	Variation 2015/2014	
				Val. absolue	en %
Capital social	12 563	12 563	12 563	0	0,0
Primes d'émission	62 265	62 265	62 265	0	0,0
Réserve légale	1 256	1 256	1 256	0	0,0
Autres réserves	58 600	51 800	42 300	6 800	13,1
Report à nouveau	21	41	62	-20	-48,8
Provisions réglementées	0	0	0	0	---
Total capitaux propres	134 705	127 925	118 446	6 780	5,3
Résultat de l'exercice	30 231	25 703	28 480	4 528	17,6
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET RESULTAT	164 936	153 628	146 926	11 308	7,4
Nombre de titres	785 175	785 175	785 175	0	0,0
Valeur nominale	16 Euros	16 Euros	16 Euros		
ROE	23,02%	20,87%	22,31%	2,16	10,3

La variation des capitaux propres peut s'analyser comme suit :

	Capital	Primes d'émission	Réserves, report à nouveau et provisions réglementées	Résultat	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2013	12 563	62 265	43 618	28 480	146 926
Distribution				-19 001	
Réserves + report à nouveau			9 479	-9 479	
Résultat 2014				25 703	
Capitaux propres au 31 décembre 2014	12 563	62 265	53 097	25 703	153 628
Distribution				-18 923	
Réserves + report à nouveau			6 780	-6 780	
Résultat 2015				30 231	
Capitaux propres au 31 décembre 2015	12 563	62 265	59 877	30 231	164 936

Annexe aux comptes annuels

Notes sur Bilan

& Soldes Intermédiaires de Gestion

Note 16 - Synthèse des provisions inscrites au passif

(en milliers d'euros)	2015	2014	2013	Variation 2015/2014	
				Val. absolue	en %
Provisions pour avantages post emploi	1 676	1 135	1 063	541	47,7
Provisions pour avantages à long terme	4 491	4 266	3 681	225	5,3
Provisions pour litiges	1 034	1 070	631	-36	-3,4
Provisions pour engagements par signature	7 459	6 266	5 252	1 193	19,0
Provisions liées aux frais de personnel	567	625	738	-58	-9,2
Provisions pour risques de crédit	7 721	10 743	9 150	-3 022	-28,1
Provision épargne logement	3 580	2 190	1 180	1 390	63,5
Provisions pour intérêts douteux	546	561	601	-15	-2,7
Autres provisions pour risques et charges	1 271	570	570	701	123,0
	28 345	27 426	22 866	920	3,4

(en milliers d'euros)	Stock au 31/12/2014	Dotations	Reprises et utilisations	Effets d'actualisation (1)	Stock au 31/12/2015
Provisions pour avantages post emploi	1 135	568	-27		1 676
Provisions pour avantages à long terme	4 266	319	-94		4 491
Provisions pour litiges (1)	1 070	0	-36		1 034
Provisions pour engagements par signature	6 266	2 679	-1 486		7 459
Provisions liées aux frais de personnel	625	70	-128		567
Provisions pour risques de crédit	10 743	306	-3 328		7 721
Provision épargne logement	2 190	2 120	-730		3 580
Provisions pour intérêts douteux	561	9	-24		546
Provisions pour autres risques et charges	570	1 148	-447		1 271
VALEUR COMPTABLE NETTE	27 426	7 219	-6 300	0	28 345

(1) L'actualisation des litiges commerciaux impacte le PNB et le coût du risque. Cf. notes 18 et 22.

Annexe aux comptes annuels

Notes sur Bilan

& Soldes Intermédiaires de Gestion

Note 17 - Produit net bancaire

		2015	2014	2013	Variation 2015/2014	
(en milliers d'euros)					Val. absolue	en %
Intérêts nets et résultats assimilés	(18)	86 415	88 206	88 177	-1 791	-2,0
Revenus et résultats divers	(20 a)	1 259	892	731	367	41,1
Produits accessoires et divers	(20 b)	-34	772	9	-806	-104,4
Intérêts nets et revenus divers		87 640	89 870	88 917	-2 230	-2,5
Commissions	(19)	63 150	62 227	62 400	923	1,5
PRODUIT NET BANCAIRE		150 790	152 097	151 317	-1 307	-0,9
Part des commissions dans le PNB		41,9%	40,9%	41,2%		

Annexe aux comptes annuels

Notes sur Bilan

& Soldes Intermédiaires de Gestion

Note 18 - Intérêts nets et résultats assimilés

	2015	2014	2013	Variation 2015/2014	
				Val. absolue	en %
(en milliers d'euros)					
Intérêts nets clientèle	79 987	85 114	88 472	-5 127	-6,0
Intérêts perçus	94 474	101 006	105 612	-6 532	-6,5
Créances commerciales	772	1 006	1 279	-234	-23,3
Autres crédits	83 119	88 542	92 734	-5 423	-6,1
Comptes ordinaires débiteurs	8 205	9 217	9 580	-1 012	-11,0
Créances douteuses et litigieuses	616	542	418	74	13,7
Effet temps sur créances douteuses	1 762	1 699	1 601	63	3,7
Intérêts payés	-14 487	-15 892	-17 140	1 405	-8,8
Comptes ordinaires	-76	-62	-71	-14	22,6
Comptes à terme	-4 656	-5 496	-6 672	840	-15,3
Comptes d'épargne à régime spécial (1)	-9 755	-10 333	-10 396	578	-5,6
Certificats de dépôts et BMTN	0	-1	-1	1	-100,0
Intérêts nets de trésorerie	-1 316	-3 452	-3 524	2 136	-61,9
Intérêts perçus	2 808	2 922	5 885	-114	-3,9
Comptes ordinaires	65	81	108	-16	-19,8
Prêts JJ et terme	2 741	2 734	3 829	7	0,3
Portefeuille de transaction	2	6	593	-4	-66,7
Portefeuille de placement	0	101	1 355	-101	-100,0
Intérêts payés	-4 124	-6 374	-9 409	2 250	-35,3
Comptes ordinaires	-6	-27	-25	21	-77,8
Effet temps sur provisions pour litiges	0	0	0	0	---
Emprunts JJ et terme	-2 549	-4 053	-6 158	1 504	-37,1
Certificats de dépôts et BMTN	-1 569	-2 294	-3 226	725	-31,6
Résultats sur instruments financiers à terme	7 744	6 544	3 229	1 200	18,3
Opérations fermes (swaps, FRA)	7 910	6 460	3 265	1 450	N/A
Opérations conditionnelles (options, caps, floors)	-166	84	-36	-250	-297,6
TOTAL INTERETS NETS	86 415	88 206	88 177	-1 791	-2,0
(1) dont mouvements provision Epargne Logement	-1 390	-1 010	-60	-380	38

Annexe aux comptes annuels

Notes sur Bilan

& Soldes Intermédiaires de Gestion

Note 19 - Commissions nettes

(en milliers d'euros)	2015	2014	2013	Variation 2015/2014	
				Val. absolue	en %
Commissions bancaires	43 678	43 575	44 486	103	0,2
Mouvement	7 243	7 601	7 542	-358	-4,7
Gestion de compte	6 815	6 266	6 047	549	8,8
Dépassement	7 847	8 085	9 479	-238	-2,9
Moyens de paiement	1 318	869	2 256	449	51,7
Gestion des prêts	1 113	929	971	184	19,8
Télématiques	2 854	2 935	2 855	-81	-2,8
Monétiques	8 796	8 797	7 777	-1	0,0
Engagements	2 597	3 094	2 479	-497	-16,1
Prestations de services	4 697	4 715	4 623	-18	-0,4
Autres	398	284	457	114	40,1
Commissions financières	18 658	17 715	16 979	943	5,3
Placement actions et OPCVM	1 095	606	255	489	80,7
Gestion OPCVM	4 736	4 376	3 995	360	8,2
Droits de garde	762	794	784	-32	-4,0
Bourse	523	523	499	0	0,0
Placement de contrats d'assurance	10 882	10 998	11 054	-116	-1,1
Autres	660	418	392	242	57,9
Commissions sur opérations avec l'étranger	814	937	935	-123	-13,1
Opérations d'import-export	504	592	602	-88	-14,9
Autres	310	345	333	-35	-10,1
TOTAL COMMISSIONS	63 150	62 227	62 400	923	1,5

Annexe aux comptes annuels

Notes sur Bilan & Soldes Intermédiaires de Gestion

Note 20 a - Revenus et résultats divers

(en milliers d'euros)	2015	2014	2013	Variation 2015/2014	
				Val. absolue	en %
Revenus sur titres	640	910	473	-270	-29,7
de filiales et de participation (1)	638	903	464	-265	-29,3
autres revenus sur titres	2	7	9	-5	-71,4
Résultat de change	1 008	700	703	308	44,0
Divers	-389	-718	-445	329	-45,8
TOTAL REVENUS et RESULTATS DIVERS	1 259	892	731	367	41,1

(1) Les revenus tirés des participations au capital de sociétés du Groupe Crédit du Nord se sont traduits par un produit de 638 k€ en 2015 (contre 902k€ en 2014 et 463 k€ en 2013).

Note 20 b - Produits accessoires et divers

(en milliers d'euros)	2015	2014	2013	Variation 2015/2014	
				Val. absolue	en %
Produits accessoires	636	630	565	6	1,0
Revenus des immeubles	313	299	277	14	4,7
Travaux et services divers	279	283	253	-4	-1,4
Autres	44	48	35	-4	-8,3
Résultat net sur cessions d'immob. hors exploitation	0	290	0	-290	-100,0
Dotation amort. immobilisations hors exploitation	0	0	0	0	----
Autres provisions	-670	-148	-556	-522	352,7
TOTAL PRODUITS ACCESSOIRES et DIVERS	-34	772	9	-806	-104,4

Annexe aux comptes annuels

Notes sur Bilan & Soldes Intermédiaires de Gestion

Note 21 - Frais généraux

(en milliers d'euros)	2015	2014	2013	Variation 2015/2014	
				Val. absolue	en %
Charges de personnel	-48 539	-47 984	-48 023	-555	1,2
Rémunérations brutes	-28 607	-28 264	-27 675	-343	1,2
Charges sociales	-11 101	-11 049	-11 363	-52	0,5
Charges fiscales	-4 250	-3 980	-4 282	-270	6,8
Provisions nettes ou assurances sur passifs sociaux	-766	-1 006	-552	240	-23,9
Intéressement et participation	-3 815	-3 685	-4 151	-130	3,5
Impôts et taxes	-2 980	-2 696	-3 001	-284	10,5
Contribution Economique Territoriale et taxes annexes	-1 437	-2 106	-2 056	669	-31,8
Impôts et taxes sur immeubles	-247	-243	-240	-4	1,6
Autres impôts et taxes	-1 296	-347	-705	-949	273,5
Autres charges	-41 254	-41 975	-37 886	721	-1,7
Locations immeubles et matériels	-3 216	-3 345	-3 445	129	-3,9
Frais postaux et télécommunications	-1 484	-1 507	-1 738	23	-1,5
Prestations facturées par le Groupe	-25 814	-26 546	-22 028	732	-2,8
Transports et déplacements	-1 532	-1 565	-1 637	33	-2,1
Autres services extérieurs	-9 208	-9 012	-9 038	-196	2,2
Amortissements et provisions	-2 703	-2 826	-3 107	123	-4,4
Immobilisations corporelles	-2 654	-2 806	-3 030	152	-5,4
Immobilisations incorporelles	-49	-20	-77	-29	N/A
TOTAL FRAIS GENERAUX	-95 476	-95 481	-92 017	5	0,0

Le montant du CICE s'élève à 647 665 euros en 2015 (contre 662 125 euros en 2014) et a été utilisé pour l'investissement dans le digital, et ce conformément à la réglementation

Effectif moyen du personnel *	2015	2014	2013	Variation 2015/2014	
				Val. absolue	en %
Techniciens	250	256	264	-6	-2,3
Cadres	306	311	309	-5	-1,6
TOTAL	556	567	573	-11	-1,9

* Effectif payé, présent, en équivalent temps plein

Le montant global des rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction de la Banque au cours de l'exercice 2015 s'élève à 492 milliers d'euros, dont :

- rémunérations brutes versées aux membres du Directoire : 463 K€

- jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance : 29 K€

Annexe aux comptes annuels

Notes sur Bilan & Soldes Intermédiaires de Gestion

Note 22 - Coût du risque

	2015	2014	2013	Variation 2015/2014	
				Val. absolue	en %
(en milliers d'euros)					
Charge nette des provisions sur créances douteuses clientèle	-115 490	-141 570	-118 733	-920,0	6,3
Dotations aux provisions	-27 283	-27 266	-32 449	-17,0	0,1
Reprises de provisions	16 668	16 995	18 330	-327,0	-1,9
Créances irrécouvrables non provisionnées	-3 294	-3 483	-990	189,0	-5,4
Récupérations sur créances amorties	345	275	388	70,0	25,5
Pertes sur créances irrécupérables couvertes par des provisions	-12 527	-10 966	-7 569	-1 561,0	14,2
Utilisations de provisions	12 527	10 966	7 569	1 561,0	14,2
Effets d'actualisation sur provisions et créances douteuses	-1 926	-1 091	-4 012	-835,0	76,5
Charge ou produit net des provisions pour risques	-11 159	-11 410	-6611	3211,0	-211,7
Sur engagements par signature	-1 193	-1 014	-114	-179,0	17,7
Dotations	-2 679	-2 282	-1 704	-397,0	17,4
Reprises	1 486	1 268	1 590	218,0	17,2
Sur litiges	34	-466	-547	500,0	N/A
Dotations	0	-469	-548	469,0	N/A
Reprises	36	23	90	13,0	56,5
Utilisations de provisions	0	7	307	-7,0	-100,0
Pertes	-2	-27	-396	25,0	N/A
Effets d'actualisation sur provisions pour litiges commerciaux	0	0	0	0,0	---
Autres provisions	2 470	-1 594	-4 000	4 064,0	-255,0
Dotations aux provisions sur risques divers	0	0	0	0,0	---
Dotations aux Provisions pour Risques de Crédit	-240	-2 344	-4 250	2 104,0	N/A
Dotations aux prov. sur société immobilière d'exploitation	0	0	0	0,0	---
Reprises de provisions sur risques divers	0	0	0	0,0	---
Reprises de Provisions pour Risques de Crédit	2 710	750	250	1 960,0	N/A
TOTAL COUT DU RISQUE	-14 179	-17 644	-23 394	3465,0	-19,6

Note 23 - Gains ou pertes sur actifs immobilisés

	2015	2014	2013	Variation 2015/2014	
				Val. absolue	en %
(en milliers d'euros)					
Résultat net sur titres de participation et filiales	3 192	-7	5 014	3 199	N/A
Plus ou moins-values nettes (1)	3 199	0	5 014	3 199	---
Provisions sur titres	-7	-7	0	0	N/A
Résultat net sur cessions d'immobilisations d'exploitation	0	0	2	0	---
Plus-values	0	0	2	0	---
Moins-values	0	0	0	0	---
TOTAL RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	3 192	-7	5 016	3 199	N/A

(1) Dont plus-value de cession des titres Laydernier et Nuger de 3,199 millions d'euros en 2015 et dont plus-value de cession des titres Etoile Gestion Holding de 5,014 millions d'euros en 2013

Annexe aux comptes annuels

Notes sur Bilan & Soldes Intermédiaires de Gestion

Note 24 - Impôts sur les bénéfices

(en milliers d'euros)	2015	2014	2013	Variation 2015/2014	
				Val. absolue	en %
Impôts courants	-13 808	-13 650	-15 169	-158	1,2
Impôts différés	-288	388	2 727	-676	N/A
IMPOTS SUR LES SOCIETES	-14 096	-13 262	-12 442	-834	6,3

Analyse de la charge fiscale

2015

- Résultat net avant impôt	44 327
- Taux normal d'imposition, y compris majorations temporaires	34,43%
- Charge théorique d'impôt	-15 263
- Différences permanentes et autres éléments	-28
- Effet fiscal Prêts à Taux Zero	-37
- Plus-value cession titres Laydernier et Nuger imposée à LT	967
- Solde impôt année précédente	0
- CICE	223
- Effet des mesures fiscales en faveur du mécénat	42
- Charge d'impôt de l'exercice	-14 096
- Taux effectif d'imposition (1)	31,80%

Annexe aux comptes annuels

Notes sur Bilan

& Soldes Intermédiaires de Gestion

Note 25 - Engagements de hors bilan

Conformément au règlement 2004-16 du Comité de la Réglementation Comptable, la juste valeur des instruments financiers à terme est indiquée dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)

	2015			
	Total	Spéculatif	Macro-couverture	Micro-couverture
catégorie de contrat selon règlement CRB n° 90-15 modifié		A	C	B
Opérations fermes				
sur marchés organisés	----	----	----	----
de gré à gré				
FRA	----	----	----	----
swaps de taux	56 478	249	56 229	
Opérations conditionnelles				
sur marchés organisés	----	----	----	----
de gré à gré				
options de change	-115	-115	----	----
floors	0	----	----	----
caps	336	----	336	----

Annexe aux comptes annuels

Informations complémentaires

Réconciliation des provisions

(en milliers d'euros)

Notes annexes	Dotations aux provisions et apports				Reprises, utilisations provisions			Net des dotations reprises et apport
	Incluses en RBE	Incluses en prov. pour créances douteuses et en résultats s/titres de particip.	Incluses en résultat exceptionnel	Total	Incluses en RBE	Incluses en prov. pour créances douteuses et en résultats s/titres de particip.	Total	
BILAN :								
Provisions actif (note 9)	0	27 859		27 859	0	29 195	29 195	1 336
Provisions passif (note 16)	4 225	2 994		7 219	1 450	4 850	6 300	-919
Total :	4 225	30 853	0	35 078	1 450	34 045	35 495	417
RESULTATS :								
Litiges liés aux charges de personnel (note 21)	70			70	128		128	58
Passifs sociaux (note 21)	887			887	121		121	-766
Provisions Epargne Logement (notes 12 & 18)	2 120			2 120	730		730	-1 390
Intérêts douteux (note 22)		9		9	24		24	15
Engagements douteux (note 22)				0			0	0
Engagements douteux compromis (note 22)		27 852		27 852		29 195	29 195	1 343
Provisions pour risques : (note 22)								
Engagements par signature		2 679		2 679		1 486	1 486	-1 193
Litiges commerciaux		0		0		36	36	36
Autres provisions : (note 22)								
Risques de crédit (PRC)		306		306		3 328	3 328	3 022
Autres risques	1 148			1 148	447		447	-701
Résultat net sur titres de participation (note 23)		7		7		0	0	-7
Résultat net sur titres de placement (note 4)	0			0	0		0	0
Résultat net sur immobilisations incorporelles (note 6)	0			0	0		0	0
Total :	4 225	30 853	0	35 078	1 450	34 045	35 495	417

Annexe aux comptes annuels

Informations complémentaires

Renseignements concernant les filiales et participations

(en milliers d'euros)

Sociétés	Capital	Autres capitaux propres	Quote-part de capital détenu	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Résultat du dernier exercice clos	Prêts et avances consentis	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires hors taxes	Dividendes encaissés
----------	---------	-------------------------	------------------------------	------------------------	------------------------	-----------------------------------	----------------------------	--------------------------	-------------------------------	----------------------

Renseignements détaillés concernant les filiales et participations détenues dont la valeur d'inventaire est supérieure à 1% du capital de la Banque Rhône-Alpes

Filiales (50% au moins du capital détenu)

Participations (10 à 50% du capital détenu)

Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations

Filiale française:

Participations dans des stés françaises:	---	---	---	636	617	---	---	---	---	0
Autres sociétés	---	---	---	636	617	---	---	---	---	0

Participations dans des stés étrangères:	---	---	---	0	0	---	---	---	---	0
---	-----	-----	-----	---	---	-----	-----	-----	-----	---

Franchissements de seuils

En application de l'article L356 alinéa I, loi du 2 août 1989, les franchissements de seuils de l'exercice sont :

Sociétés	% du capital détenu au 31/12/2014	% du capital détenu au 31/12/2015
Néant		

Comptes consolidés

Les comptes de la Banque Rhône-Alpes sont consolidés par le Crédit du Nord dont le siège social se situe au 28 place Rihour à Lille, et le siège administratif au 59 boulevard Haussmann à Paris (8è).

Annexe aux comptes annuels

Informations complémentaires

Opérations avec les participations et les entreprises liées

(en milliers d'euros)

BILAN	2015	2014	2013
Actif			
Créances sur établissements de crédit	442 921	342 910	322 648
Obligations & autres titres à revenu fixe	0	0	90 243
Autres actifs & comptes de régularisation	8 287	9 848	8 326
Passif			
Dettes sur établissements de crédit	861 647	750 446	748 647
Dettes représentées par un titre	0	270 297	360 430
Autres passifs & comptes de régularisation	18 017	17 138	19 601
HORS BILAN			
Engagements donnés			
Accords de refinancement donnés à établissements de crédit			
Autres garanties d'ordre de la clientèle	157 103	149 611	135 137
Engagements reçus			
Accords de refinancement reçus d'établissements de crédit	260 593	45 000	45 000
Opérations de change et sur titres			
Devises à recevoir à terme	36 265	41 756	56 058
Devises à livrer à terme	36 255	40 203	56 819
Engagements sur Instruments financiers à terme			
Opérations fermes : swaps de taux	2 151 290	1 948 705	1 787 848
Opérations conditionnelles : options & caps	387 124	300 774	189 797
COMPTE DE RESULTAT			
Charges			
Intérêts	19 154	24 233	29 289
Commissions	2 233	2 778	1 577
Frais généraux	25 658	26 491	21 985
Produits			
Intérêts	23 395	26 753	25 009
Commissions	1 492	1 612	706
Frais généraux	1 141	1 141	1 111

Les participations et les entreprises liées correspondent aux sociétés consolidées par le Crédit du Nord.

Liste des mandats exercés par les Mandataires Sociaux

Liste des mandats exercés par les Mandataires Sociaux de la BANQUE RHONE-ALPES L 225-102

Yvon LEA

Président du Directoire	Banque Rhône-Alpes	S.A	Année 2015
Conseiller Technique	C.C.I Grenoble	Ets Public	Année 2015
Président du Conseil d'Administration	Fondation Banque Rhône-Alpes	Fondation	Année 2015

Eric LESAGE

Vice-président du Directoire	Banque Rhône-Alpes	S.A	Année 2015
------------------------------	--------------------	-----	------------

Robert LARCHER

Membre du Directoire	Banque Rhône-Alpes	S.A	Année 2015
----------------------	--------------------	-----	------------

Philippe AYMERICH

Président et Membre du Conseil de Surveillance	Banque Rhône-Alpes	S.A	Année 2015
Directeur Général et Administrateur	Crédit du Nord	S.A	Année 2015
Administrateur	Sogecap	S.A	Année 2015
Administrateur	Amundi Group	S.A	Jusqu'au 13/11/2015
Membre du Conseil de Surveillance	Banque Tarneaud	S.A	Année 2015
Président et Membre du Conseil de Surveillance	Banque Courtois	S.A	Année 2015
Président et Membre du Conseil de Surveillance	Société Marseillaise de Crédit	S.A	Année 2015
Administrateur	Franfinance		Année 2015
Représentant Permanent de SG	Fonds de garantie des dépôts et résolution		Année 2015

Yves BLAVET

Membre du Conseil de Surveillance	Banque Rhône-Alpes	S.A	Année 2015
Vice Président et membre du Conseil de Surveillance	Banque Courtois	S.A	Année 2015
Représentant Permanent du Crédit du Nord Membre	Banque Laydernier	S.A	Année 2015
Administrateur	Antarius	S.A	Année 2015

Stéphane LABAT SAINT VINCENT

Membre du Conseil de Surveillance	Banque Rhône-Alpes	S.A	Année 2015
Administrateur	Banque Pouyanne	S.A	Année 2015
Représentant Permanent du Crédit du Nord Administrateur	Antarius	S.A	Année 2015
Représentant Permanent du Crédit du Nord Membre	Banque KOLB	S.A	Année 2015
Membre	Société de Bourse Gilbert Dupont	S.A	Année 2015

François ORAIN

Vice-président et Membre du Conseil de Surveillance	Banque Rhône-Alpes	S.A	Année 2015
Président et Membre du Conseil de Surveillance	Banque Laydernier	S.A	Année 2015
Président et Administrateur	Norbail Immobilier	S.A	Année 2015
Président et Administrateur	Star Lease	S.A	Année 2015
Administrateur	Etoile ID	S.A	Année 2015
Président et Membre du Comité de Surveillance	Gilbert Dupont	SNC	Année 2015

Carole DUFOUR

Membre du Conseil de Surveillance	Banque Rhône-Alpes	S.A	Année 2015
Présidente	Idées en Tête	S.A	Année 2015
Membre du Conseil d'Administration	Orapi	S.A	Depuis le 24/04/2015

Guy MALHER

Membre du Conseil de Surveillance	Banque Rhône-Alpes	S.A	Année 2015
Vice-président du Conseil d'Administration	Siparex Associés	S.A	Année 2015
Administrateur	S.B.T.	S.A.S	Année 2015
Administrateur	SIGEFI Venture Gestion	S.A	Année 2015
Administrateur	ARNAVA	S.A	Année 2015

Louis Fabrice LATOUR

Membre du Conseil de Surveillance	Banque Rhône-Alpes	S.A	Année 2015
Président du Directoire	Maison Louis Latour	S.A	Année 2015
Co-gérant	Domaine Louis Latour	Société Civile	Année 2015
Gérant	Latour Marchal	SC	Année 2015
Co-gérant	Latour & Partenaires	S.A.R.L	Année 2015

Président	Simonnet Febvre	S.A.S	Année 2015
Gérant	Domaine Simonnet Febvre	SC	Année 2015
Co-Gérant	Vignoble de Bel Air	SC	Année 2015
Gérant	Caves du Plateau	SCI	Année 2015
Président Directeur Général	Les Vins Henry Fessy	S.A	Année 2015
Gérant	Tonnellerie Marconnet	S.A.R.L	Année 2015
Président	Latour Ardèche	S.A.S	Année 2015
Président	Domaine de Valmoissine	S.A.S	Année 2015
Gérant	LBS	S.A.R.L	Année 2015
Gérant	Latour Immeuble	S.C.I	Année 2015
Gérant	Vignoble Latour	S.C.I	Année 2015

Bruno BONNELL

Membre du Conseil de Surveillance	Banque Rhône-Alpes	S.A	Année 2015
Administrateur	Robopolis	SAS	Année 2015
Président	Awabot	SAS	Année 2015
Président	Sorobot	SAS	Année 2015
Président	Groupe Syrobo/Sympop	Syndicat professionnel	Année 2015
Président	I.Volution	SAS	Année 2015
Administrateur, Membre du Comité de Responsabilité Social du Conseil d'Administration	Danone	SA	Année 2015
Administrateur	April	SA	Année 2015
Membre du Conseil de Direction	Pathé	SA	Année 2015
Président du Conseil d'Administration	EM Lyon		Année 2015
Administrateur de l'INSA	INSA de Lyon		Année 2015
Administrateur de CREALYS	CPE Lyon		Année 2015

Olivier MALFAIT

Membre du Conseil de Surveillance	Banque Rhône-Alpes	S.A	Année 2015
Président et Membre du Directoire	SAMSE	S.A	Année 2015
Membre du Directoire	Doras	S.A	Année 2015
Président	SC INV	S.A	Année 2015
Administrateur	Ets Pierre Henry et Fils	SAS	Année 2015
Administrateur	Plattard	SAS	Année 2015
Administrateur	Les Comptoirs du Bois Associés	SAS	Année 2015
Administrateur	Medef Isère	Association loi 1901	Année 2015

Administrateur	M+Matériaux	SAS	Année 2015
Administrateur	Zanon Transports	SAS	Année 2015
Membre du Comité de Direction	Deguerry SAMSE	SAS	Année 2015
Membre du Comité de Direction	Celestin Matériaux	SAS	Année 2015
Membre du Comité de Direction	La Boite à Outils	SAS	Année 2015
Membre du Comité de Direction	Tarare Matériaux	SAS	Année 2015
Membre du Comité de Direction	Sweetair France	SAS	Année 2015
Membre du Comité de Direction	Bourg Matériaux	SAS	Année 2015
Membre du Comité de Direction	Remat	SAS	Année 2015
Membre du Comité de Direction	Dumont Immobilier	SAS	Année 2015
Membre du Comité de Direction	Entrepôt du Bricolage Aubenas	SAS	Année 2015
Représentant Permanent de SAMSE au Conseil d'Administration	Christaud	SAS	Année 2015
Représentant Permanent de SAMSE au Comité de Direction	Bois Mauris Oddos	SAS	Année 2015
Représentant Permanent de SAMSE au Comité de Surveillance	Matériaux SIMC	SAS	Année 2015

Bernard LASSALLE

Membre salarié du Conseil de Surveillance	Banque Rhône-Alpes	S.A	Jusqu'au 08/10/2015
---	--------------------	-----	---------------------

Gérard TURPIN

Membre salarié du Conseil de Surveillance	Banque Rhône-Alpes	S.A	Jusqu'au 08/10/2015
---	--------------------	-----	---------------------

Olivier WEIL

Membre salarié du Conseil de Surveillance	Banque Rhône-Alpes	S.A	Année 2015
---	--------------------	-----	------------

Aurélie MARILLAT

Membre salarié du Conseil de Surveillance	Banque Rhône-Alpes	S.A	Depuis le 10/12/2015
---	--------------------	-----	----------------------

Thierry CATERINO

Membre salarié du Conseil de Surveillance	Banque Rhône-Alpes	S.A	Depuis le 10/12/2015
---	--------------------	-----	----------------------

Rapports des Commissaires aux Comptes

BANQUE RHONE-ALPES

Société Anonyme

20-22, boulevard Edouard Rey
38000 Grenoble

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

BBM & ASSOCIES
4, rue Paul Valérien-Perrin
38170 Seyssinet

DELOITTE & ASSOCIES
185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine

BANQUE RHONE-ALPES

Société Anonyme

20-22, boulevard Edouard Rey
38000 Grenoble

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société BANQUE RHONE-ALPES, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités, et procède également, selon les modalités décrites dans la note « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe, à des estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation des titres de participation et des autres titres détenus à long terme, ainsi que l'évaluation des provisions sur avantages du personnel. Nous avons, d'une part revu et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés et, d'autre part vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

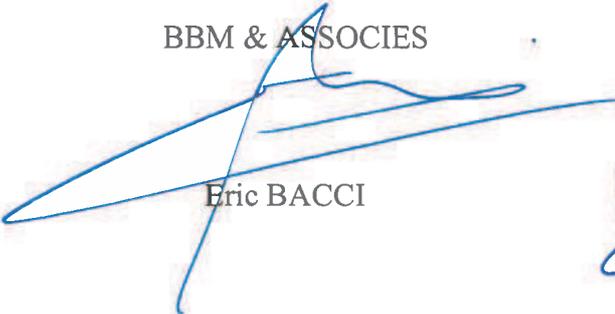
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations prévues par les dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux par votre société et par celle contrôlant votre société, ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons pas en attester l'exactitude et la sincérité.

Seyssinet et Neuilly-sur-Seine, le 25 avril 2016,

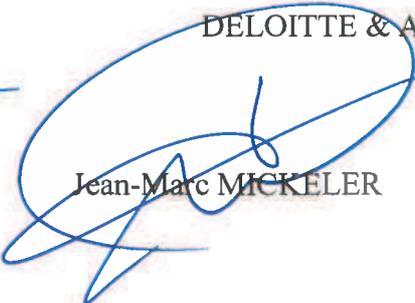
Les Commissaires aux Comptes

BBM & ASSOCIES



Eric BACCI

DELOITTE & ASSOCIES



Jean-Marc MICKELER



Vanessa GIRARDET

BANQUE RHONE-ALPES

Société Anonyme

20-22, boulevard Edouard Rey
38000 Grenoble

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2015

BBM & ASSOCIES
4, rue Paul Valérien-Perrin
38170 Seyssinet

DELOITTE & ASSOCIES
185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine

BANQUE RHONE-ALPES

Société Anonyme

20-22, boulevard Edouard Rey
38000 Grenoble

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Seyssinet et Neuilly-Sur-Seine

Le 25 avril 2016

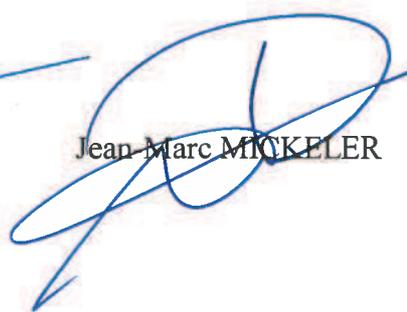
Les Commissaires aux Comptes

BBM & ASSOCIES



Eric BACCI

DELOITTE & ASSOCIES



Jean-Marc MICKELER



Vanessa GIRARDET

BANQUE RHONE-ALPES

Société Anonyme

20-22, boulevard Edouard Rey
38000 Grenoble

**Attestation des Commissaires aux Comptes sur les
informations communiquées dans le cadre de l'article
L. 225-115 4° du Code de Commerce relatif au montant
global des rémunérations versées aux personnes les mieux
rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2015**

Assemblée générale d'approbation des Comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2015

BBM & ASSOCIES
4 Rue Paul Valérien Perrin
38170 SEYSSINET

DELOITTE & ASSOCIES
185 Avenue Charles de Gaulle
92524 NEUILLY-SUR-SEINE

BANQUE RHONE ALPES

Société Anonyme
20-22 Boulevard Edouard Rey
38000 GRENOBLE

Attestation des Commissaires aux Comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 4° du Code de Commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

Assemblée générale d'approbation des Comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en application de l'article L.225-115 4° du Code de Commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Président. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de Commissariat aux Comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 1 246 515 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L.225-115 4° du Code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Seyssinet et Neuilly-Sur-Seine

Le 25 avril 2016

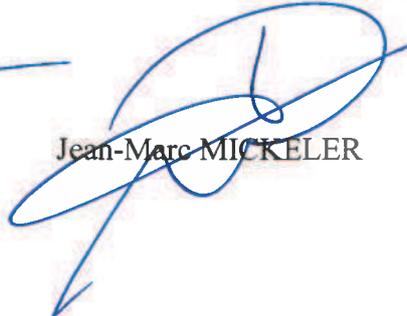
Les Commissaires aux Comptes

BBM & ASSOCIES



Eric BACCI

DELOITTE & ASSOCIES



Jean-Marc MICKELER



Vanessa GIRARDET

Banque Rhône-Alpes

